

3-6 Société des villages de pêche et statut de la femme

Les habitants de la Basse Guinée comprenant la zone littorale de la Guinée appartiennent aux ethnies d'agriculteurs Bagas et Sousous. Beaucoup des habitants travaillent dans le secteur de la pêche sont des migrants venus d'autres régions. A la différence des autres régions du pays, les villages de la partie littorale de la Guinée sont multi-nationaux et multi-ethniques, et les arrivées et départs de migrants, pêcheurs ou mareyeurs, sont aussi fréquents. Outre des variations en nombre, des variations structurelles comme le travail d'agri-pêcheur des agriculteurs et la sédentarisation des migrants etc. sont aussi observées, ce qui permet de dire que la société des villages de pêcheurs de la côte est perpétuellement en changement.

3-6-1 Population du secteur de la pêche

(1) Population du secteur de la pêche

La population du secteur de la pêche ci-dessous est estimée éparpillée comme suit dans les quelque 100 débarcadères des 6 préfectures de la Guinée Maritimee.

Tableau 3-6-1 Population du secteur de la pêche par préfecture/par activité

Préfecture	Débarcadère	Armateur	Pêcheur	Fumeuse*	Mareyeur*	Fumeuse-mareyeur*
Boké	21	450	1.389	1.350	243	331
Boffa	23	604	2.059	1.812	0	587
Dubréka / Coyah	10	135	203	300	30	87
Conakry	29	773	4.061	1.419	767	973
Forécariah	14	324	490	320	152	344
Total	97	2.286	8.202	5.201	1.192	2.322

Source : Résultats de l'enquête cadre suivie d'une étude socio-économique de la pêche artisanale guinéenne (CNSHB: 1997)

* Les fumeuses sont des personnes qui fument le poisson frais et le vendent sur place, les mareyeurs achètent sur les débarcadères le poisson frais ou fumé pour le revendre ailleurs. Les fumeuses-mareyeurs pratiquent les deux activités.

(2) Appartenances des travailleurs du secteur

1) Nationalités, ethnies et religions

Parmi les travailleurs du secteur, 87% sont Guinéens, 12% Sierra-Léonais, 1% Sénégalais, avec quelques Maliens et Ghanéens. Dans le cas des pêcheurs, les Sierra-Léonais comptent pour plus de 20%. Du point de vue ethnique, les Sousous sont de loin les plus nombreux (69%), et dépassent largement les Peuls (6%) et les Teminés (5%, Sierra-Léonais) et les Bagas (4%). 95% sont musulmans, les autres chrétiens.

2) Taille des familles et relations maritales

Les familles des travailleurs du secteur de la pêche comptent en moyenne 12 membres, le double de la moyenne nationale de 6. Les familles des armateurs sont aussi grandes en moyenne avec 15 personne/famille. La polygamie est pratiquée par 72% des armateurs et 11% des pêcheurs.

3) Contexte social

Parmi les travailleurs du secteur, quelle que soit leur durée de fréquentation, seuls 19% sont allés à l'école, ce qui laisse supposer un taux d'analphabétisme de plus de 80%. 36% des

travailleurs du secteur font partie d'un groupe d'entraide comme Tonchin ou d'autres organisations publiques centrés sur les principaux débarcadères, mais le taux d'organisation des pêcheurs est le plus faible avec 12%, et celui des mareyeurs élevé de 52%.

4) Contexte économique

Avant de travailler dans le secteur de la pêche, 26% des armateurs étaient agriculteurs, 31% commerçants, plâtriers, tailleurs, et les 43% restants ont hérité leur pirogue de leur père, ou bien ont fabriqué leur propre pirogue. Par contre, 86% des pêcheurs n'ont pas d'autres expériences de travail que la pêche. 32% de tous les travailleurs du secteur pratiquent une activité secondaire, principalement le commerce et l'agriculture pendant la saison des pluies. Environ la moitié des armateurs, et 1/4 des pêcheurs possèdent leur logement, et environ 20% des armateurs possèdent aussi des biens immeubles comme les terres etc.

3-6-2 Aperçu des villages de pêcheurs

Ici les communautés villageoises comprenant les villages où habitent les travailleurs du secteur de la pêche (ci-dessous désignés "pêcheurs") des emplacements des débarcadères et aux environs, ainsi que les villages des autochtones gérant ces terres sont définies en tant que "village de pêcheurs"⁷.

(1) Processus de formation de la population des pêcheurs et des villages de pêcheurs

Les autochtones des ethnies Bagas et Sousous de la région littorale sont en principe des agriculteurs, et il n'y avait pratiquement pas de pêcheurs professionnels en Guinée jusqu'à la seconde moitié du XXe siècle. Ce sont les pêcheurs migrants des pays de pêche avancés comme le Ghana, le Sénégal, la Sierra Leone etc. qui se sont chargés de l'exploitation des ressources halieutiques inexploitées, et c'est à leur contact quotidien que les habitants de ladite région ont appris les techniques de pêche. Le degré de concentration des habitants du littoral dans les activités de pêche a été en proportion inverse à leur accès aux terrains, qui constituent la ressource de production pour les agriculteurs. Les terres ont été gérées par les autochtones et distribuées aux migrants venus d'autres régions, mais la pression de la population dans la région littorale se renforçant, l'accès aux terres est devenu difficile pour les migrants. Ces « migrants sans terres » se sont orientés vers l'exploitation des ressources halieutiques sans gestionnaires, sont devenus des pêcheurs professionnels et ont formé des hameaux à proximité des débarcadères. Ainsi, le défrichage des terres a commencé de l'intérieur vers la côte, et en général, plus les villages sont proches de la côte, moins ils sont anciens. Et souvent il s'agit de nouveaux hameaux où vivent des pêcheurs professionnels et des agri-pêcheurs comprenant des migrants de Guinée et d'autres pays à proximité d'un débarcadère, avec en arrière-plan des hameaux d'autochtones agriculteurs. Mais aujourd'hui, cette division est mouvante et il y a de jeunes autochtones qui se sont tournés vers la pêche en diminuant leur dépendance de l'agriculture pour diversifier leurs sources de revenus en liquide et augmenter leur fréquence, et dans certains cas, migrent vers des hameaux de pêcheurs.

(2) Composition des villages de pêcheurs et groupes sociaux

Dans les villages de pêcheurs, il y a des autochtones qui se partagent les terres et des migrants à qui des terres agricoles et terrains à bâtir sont attribués, entre lesquels existe ordinairement une relation maître-serviteur (relation de tuteur⁸) peu sévère concernant le

⁷ Dans le cas de Conakry et Kamsar, les travailleurs du secteur de la pêche habitent dispersés loin des débarcadères, et les relations de voisinage sont faibles, c'est pourquoi il n'y a pas de village de pêcheurs, mais seulement le débarcadère.

⁸ Les migrants se sentent obligés vis-à-vis de la famille autochtone (famille tuteur) qui leur fournit les terrains (terrain à bâtir ou agricole), et les aident spontanément en cas de mariage ou décès, ou de problème.

permis de résidence et le transfert de terres. Le doyen de la famille des fondateurs du village, appelé sage, est le chef traditionnel, et gère les terres du village avec l'assistance d'autres anciens autochtones. Par ailleurs, parmi les migrants, le premier arrivé au village de chaque groupe ethnique est représentant de son groupe ethnique, et sert d'intermédiaire entre les nouveaux arrivants et le sage, à la résolution des litiges et à l'ajustement entre les membres et avec les autres groupes. Ainsi, une fonction d'ajustement par groupe ethnique existe dans les villages comprenant plusieurs ethnies. Parmi les migrants, il y a des étrangers à commencer par des Sierra-Léonais (ethnie Teminé et créoles). Actuellement, comme leurs engins de pêche et les pêcheries sont différents, il n'y a pas de conflits avec les pêcheurs guinéens, mais des confrontations sont très possibles dans l'avenir. Reflétant leur position très délicate dans les villages de pêcheurs, leur solidarité et les liens entre eux sont très forts.

Comme indiqué en (1), les divisions sont comme suit : 1) les pêcheurs professionnels sont en grande majorité des migrants (ethnies Sousous, Teminés, Peuls etc.), 2) les agri-pêcheurs sont composés d'autochtones et de migrants, 3) la majorité des agriculteurs professionnels sont des autochtones (ethnies Bagas, Sousous, Narus). La population de chaque groupe professionnel des villages de la catégorie 1 indiquée dans la « Catégorie débarcadère/village de pêcheurs » du Chapitre 4, Shéma directeur, est plus de 50% pour 1) parce que le taux de motorisation est élevé et que la pêche est possible tout au long de l'année, suivi dans l'ordre de 2) et 3) (village de pêcheurs professionnels). Dans les villages de la catégorie 2, le taux de motorisation a baissé, l'agriculture est l'activité principale pendant la saison des pluies, et 2) est le cas le plus nombreux (village d'agri-pêcheurs). Par ailleurs, dans les villages de pêcheurs professionnels, il y a aussi des groupes 4) de commerçants professionnels (mareyeurs pour le poisson fumé, vente d'ustensiles d'usage courant, migrants des ethnies Sousous, Peuls, Malinké etc.) et 5) de fonctionnaires tels que représentants d'organismes en relation avec la Marine et le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture. 6) Les fumeuses (également mareyeurs parfois) sont aussi souvent des femmes des familles 1) et 2), mais il y a aussi des hommes spécialisés dans la transformation. Il y a également des coopératives et associations d'entraide pour ces activités, et pour les activités de pêche, il y a une association dans tous les villages de pêcheurs professionnels. En général, les avantages de l'organisation ne sont pas assez clairs, ses capacités d'incitation est insuffisante, et les pêcheurs membres sont en petit nombre dans le village. Mais les membres des associations sont généralement considérés de l'extérieur comme leaders d'opinion ou porte-parole.

Les tonchins organisées par genre attirent l'attention dans les groupes traditionnels des villageois, et jouent un rôle de financement informel pour beaucoup d'aspects de la vie quotidienne et des activités de production. Les tonchins jouent également un rôle pour la saisie des relations de confiance entre habitants. Des organismes d'entraide saisonniers, par exemple au moment de la plantation et de la récolte, existent chez les agri-pêcheurs qui pratiquent la culture du riz. Un esprit communautaire traditionnel est aussi enraciné dans la société guinéenne et l'on peut penser que les travaux de réfection des routes d'accès réalisés périodiquement par secteur en sont le prolongement.

Dans les villages de pêcheurs multi-nationaux et multi-ethniques comprenant aussi divers groupes professionnels, la religion musulmane donne un sens des valeurs commun aux habitants, assiste la constitution d'un esprit communautaire, et simultanément facilite la participation à la communauté des migrants (étrangers y compris) qui sont musulmans. L'esprit de communauté islamique se concrétise dans la construction de mosquées, la création et l'exploitation d'écoles coraniques par les habitants. Et l'imam, qui est l'officiant du culte est le soutien moral des villageois. La langue commune Sousou dans la région littorale facilite

aussi la communication entre les ethnies et contribue à la transmission d'informations impartiale et au renforcement des relations de confiance entre les villageois.

(3) Mécanisme de prise de décisions

Au niveau des sous-préfectures⁹, il existe des CRD, organismes régionaux indépendants financièrement de l'administration centrale, qui sont en charge du développement régional. Les CRD ont leur propre budget d'activités¹⁰, et s'occupent de la planification et de l'exécution de petits projets de développement à l'intérieur de la sous-préfecture, tels que construction d'établissements publics comme les centres médicaux ou écoles, réfection de routes etc. Les représentants de différentes zones et le secrétaire délégué par le gouvernement central sont des membres du CRD. Dans chaque zone, un comité de zone et un comité de sages composé du doyen des autochtones, de l'imam etc sont formés. Le premier est composé de membres sélectionnés par les habitants, dont deux sont aussi membres du CRD en tant que représentant de la zone. Le second est un organisme de prise de décision traditionnel qui sert d'organisme consultatif dans les villages où droit coutumier et lois modernes cohabitent. Le secteur a un chef de secteur nommé par le comité de zone, et s'occupe de l'arbitrage des conflits entre villageois et de la collecte des impôts locaux. La prise de décision au niveau du village est centrée sur les sages, et les notables comme les doyens des familles autochtones, les chefs de secteur et l'imam etc. y participent largement. Des réunions des villageois sont organisées, mais il arrive souvent que ce ne soit pas un lieu de discussion, mais plutôt un lieu d'annonce des décisions déjà prises par les notables concernant tout le village.

Les pêcheurs, bien que majoritaires, sont migrants pour la plupart, et sont placés en dehors du mécanisme de prise de décision traditionnel du village. De plus, les villages de pêcheurs sont eux-mêmes nouveaux parmi les villages d'agriculteurs du voisinage, et bien qu'ils soient de grande taille, n'envoient pas de représentants au CRD qui est l'organisme de prise de décision régional¹¹. Par conséquent, les souhaits des pêcheurs ou des villages de pêcheurs, et leurs besoins sont difficilement répercutés sur la prise de décision au niveau des villages ou des régions, ce qui se traduit par un retard dans la construction des établissements publics des villages de pêcheurs et le prolongement des routes.

Les questions concernant les activités de pêche, sont décidées principalement par le Chef du port de pêche élu par les pêcheurs et approuvé par le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture. Le Chef du port de pêche administre le débarcadère, et un groupe de gestion CDD (Comité de Développement de Débarcadère) composé de représentants des groupes professionnels, tels que mareyeurs et fumeuses, dont le chef du port de pêche est également le représentant, est formé pour gérer les installations de port aménagées par le gouvernement ou des donateurs. Mais si l'expropriation de "terrains", par exemple pour la construction d'installations en relation avec la pêche, est requise, il est impossible de décider des terrains en ignorant l'avis des sages et des notables des autochtones qui sont les gestionnaires des terrains.

⁹ Les divisions administratives en Guinée sont : province, préfecture, sous-préfecture, zone et secteur; un village se compose d'un ou de plusieurs secteurs.

¹⁰ 75% des impôts locaux (2.000 FG/adulte/an) et les différentes taxes collectées sur les marchés, abattoirs etc. constituent les ressources financières.

¹¹ Dans les sous-préfectures littorales où la pêche est la plus florissante à l'intérieur de Boffa, il y a un seul représentant des villages de pêcheurs dans un CRD de 10 membres dans une seule sous-préfecture.

3-6-3 Déplacements de pêcheurs

(1) Types de déplacements et sédentarisation

Les trois types de déplacements de pêcheurs ayant les objectifs ci-dessous ont été observés sur la côte guinéenne.

- 1) Type cyclique pour la pêche : Ils se déplacent par cycle annuel ou mensuel à la recherche de bonnes pêcheries, de réseaux de vente, mais ne changent pas de port d'attache.
- 2) Type migration : Les objectifs sont les mêmes que pour 1), mais ils changent de port d'attache. Les pêcheurs sans pirogue, migrent à la recherche de meilleures conditions de travail, en considérant l'équilibre entre le marché du travail des débarcadères et leurs expériences et techniques personnelles. Il y a aussi des pêcheurs qui migrent quand les attaches locales et les relations de dépendance de la famille deviennent trop fortes, et quand leur travail ne mène pas leur propre enrichissement pour couper ces relations.
- 3) Type campement : Le port d'attache reste fixe, mais le pêcheur va habiter avec une partie de sa famille dans un logement provisoire à proximité du débarcadère pendant la haute saison de pêche. Pendant la morte saison (saison des pluies), il revient au village où il pratique l'agriculture etc.

Le déplacement des pêcheurs sierra-léonais était en principe de type cyclique de leur pays vers la Guinée, mais avec la dégradation de la situation dans leur pays, ils sont passés à un déplacement de type migration. Le type 3) est largement pratiqué par les agri-pêcheurs. Les déplacements de types 2) et 3) sont liés à la sédentarité des pêcheurs. Les pêcheurs de ces deux types ne sont pas considérés comme des membres des communautés d'autochtones et pêcheurs sédentarisés. Mais s'ils sont nombreux, il peut y avoir des problèmes au niveau de l'organisation des habitants et de la fourniture de crédits.

Voici maintenant les détails sur le type 1), déplacements visant la pêche.

(2) Déplacements des pirogues de pêche artisanale

Comme le montre le Tableau 3-6-2, d'après le rapport d'étude sur toute la région littorale du CNSHB, 1/4 des pirogues de pêche artisanale se déplacent une fois par an dans un certain objectif. L'objectif du déplacement est "la pêche" dans plus de 80% des cas, "la vente du poisson" dans plus de 10% des cas. Plus de 60% des pirogues qui se déplacent pour la pêche visent le bonga, poisson très migrateur. Les déplacements se font principalement pendant la saison sèche; leur fréquence est d'une à plusieurs fois par an pour plus de la moitié, et d'une à plusieurs fois par mois pour les autres. L'intervalle entre déplacements est de 1 à 3 semaines pour la plupart, puis de plus d'1 mois. Si l'on compare les données de fréquences et intervalles, on s'aperçoit que deux modèles sont les plus fréquents : les déplacements saisonniers par unités de mois pour le cycle annuel (env. 32% du total) et les déplacements mensuels par unités de semaine en relation avec la marée pour le cycle mensuel (env. 32%). Par préfecture de la zone littorale, on s'aperçoit que les pirogues de la préfecture de Boffa sont les plus nombreuses à se déplacer, et que les déplacements dans les préfectures de Boké et Boffa se font surtout dans les limites de ces préfectures. Généralement, elles se déplacent vers le nord, autrement dit de la préfecture du sud vers la préfecture du nord, et à l'intérieur de la préfecture, beaucoup partent vers les débarcadères au nord.

Les déplacements pour la vente des captures se font surtout dans les deux préfectures de Boké et Conakry. Dans le cas de Boké, comme il n'y a pas d'accès terrestre, ou qu'il y a beaucoup de débarcadères en mauvais état, en particulier pendant la saison sèche, qui est la haute saison de pêche, ils se dirigent vers Kamsar, le débarcadère principal de la préfecture, pour y vendre leurs captures. Par ailleurs, des déplacements vers Conakry, centre de la pêche de Guinée et un grand lieu de consommation, pour la vente du poisson est observé tout au long de l'année.

Tableau 3-6-2 Nombre de pirogues de pêche artisanale se déplaçant par préfecture

Préfecture	Boké	Boffa	Dubrêka	Conakry	Coyah	Forécariah	Total	%
Nbre total de pirogues en service	369	540	96	966	59	276	2306	100
Nbre de pirogues en déplacement	98	246	5	165	2	63	579	25
Pourcentage des pirogues en déplacement (%)	27	46	5	17	3	23	25	-

Source : La pêche artisanale maritime guinéenne en 1992 (CNSHB ; 1994)

3-6-4 Etude de la gestion des ménages de pêche

(1) Types de gestion des ménages de pêche

Les types de gestion des ménages de pêche sont définis dans une certaine mesure en fonction du type de pirogue et des engins de pêche utilisés. Comme le montre le Tableau 3-6-3, il y a 4 types : 1 : type gestion familiale, 3 : type capitaliste, 2 : entre 1 et 3, et 4 : type nouveau cumulant la motorisation et les techniques et connaissances. Dans le type 1, l'armateur est ordinairement le pêcheur, dans le type 3, l'armateur ne monte pas sur la pirogue, il est plutôt entrepreneur ou investisseur. En allant de type 1 à type 3, la spécialisation des activités des membres d'équipage, et les catégories professionnelles apparaissent, et la différence de répartition du bénéfice entre l'armateur et l'équipage, et entre les membres d'équipage augmente. La spécialisation des activités se fait en manœuvre du moteur hors-bord et des filets, surveillance et en opérations à terre (préparatifs pour les sorties et surveillance de la pirogue : ceux qui sont spécialisés dans ces opérations, sont appelés « Légoman »). La hiérarchie de l'équipage est capitaine - Légoman - pêcheur - apprenti. Le capitaine porte l'entière responsabilité de la navigation comprenant le placement des filets, le recrutement des membres d'équipage, les négociations avec l'armateur etc. L'armateur s'occupe généralement de la vente des captures. Pour le type 4, comme chaque membre d'équipage a sa propre ligne et agit seul, bien qu'il y ait un capitaine, il n'y a pas de spécialisation des activités ni de hiérarchie.

Tableau 3-6-3 Types de gestion des activités de pêche

		Type 1	Type 2	Type 3	Type 4				
Type de pirogue et d'engins de pêche		Pirogue, salan non motorisé Utilise les engins de pêche selon les cas	Pirogue motorisée de taille moyenne FME, FMC, PA	Flimbote FME, FT	Grand salan (pampa) LIG				
Equipage		Armateur + (1) un membre de la famille, (2) une connaissance Fixe (1 à 2 personnes)	(1) Membres de la famille de l'armateur, (2) Recrutement Non fixe (3 personnes environ)	Fixé par recrutement (multi-ethnique ou Sierra-Léonais seulement, 8 à 30 personnes)	Parfois membres de la famille ou connaissances (5 à 10 personnes)				
Spécialisation des activités, catégories professionnelles		Néant	Responsable du moteur hors-bord, responsable du filet	Catégorie professionnelle dont le capitaine est le chef	Division et relève des activités sur la pirogue				
Débarcadères ou villages concernés		Pêcheries de catégories 2 et 3	Toute la zone littorale	Débarcadères de catégorie 1	Principalement Conakry				
Orientation du partage des bénéfices		(1) Pas de partage (2) Armateur: équipage = 1:1, 2:1	(1) Pas de partage (2) Toujours armateur > équipage	Armateur > Equipage Différence entre les membres d'équipage par catégorie professionnelle	Armateur : équipage = 1:1+ poissons divers, Partage équitable entre les membres d'équipage				
Investissement initial	Frais de sortie	Réduit	Réduits	Moyen (Pa) Important	Moyen	Maximum	Importants	Moyen	Maximum
Transformation, vente		Les femmes de la famille font la transformation.	Transformation par les femmes de la famille ou vente à une autre fumeuse ou un mareyeur.		Des sociétés achètent pour l'exportation				
Travail secondaire		Agriculture et autres travaux secondaires	L'armateur peut avoir un travail secondaire.	L'armateur est un armateur professionnel, ou bien un entrepreneur d'un autre type d'activité.	L'armateur est pêcheur ou armateur de profession, forme location de pirogue				
Plage d'opérations		Proche, étroite			Lointaine, large				

Pour le type 1, l'armateur et l'équipage répartissent les risques en exerçant un travail secondaire, par exemple l'agriculture, ou bien en changeant d'engins ou de méthode de pêche. Pour les types 2 à 4, l'armateur peut avoir un travail secondaire, mais beaucoup des membres d'équipage sont pêcheurs professionnels. Autrement dit, l'armateur peut répartir les risques en exerçant un travail secondaire, commerces par exemple, ou bien en possédant plusieurs pirogues utilisant des engins et méthodes de pêche différents, mais pour les membres d'équipage, c'est un type de gestion à haut risque. La motorisation et l'exploitation de nouvelles pêcheries et espèces de poissons sont requises pour réduire les risques des activités de pêche. C'est pourquoi le type 4, la pêche de pointe actuellement en Guinée (dont les engins et méthodes de pêche sont pourtant les plus anciens), peut attirer l'attention. Mais pour ce type d'opérations, il y a deux conditions à remplir : de la glace sur le débarcadère et de bons acheteurs (= sociétés exportatrices).

(2) Répartition des bénéfices

La répartition des bénéfices varie selon les débarcadères et les armateurs, et ici nous nous limiterons à indiquer la tendance générale.

Dans le cas de la gestion familiale, l'armateur est ordinairement le chef de famille, et les bénéfices ne sont pas partagés. Si les membres d'équipage ne font pas partie de la famille, le pourcentage armateur : membre d'équipage = 1 à 2 : 1 est normal pour le type 1 et le type 2 palangre. Pour la ligne glacière du type 4, on vise des poissons nobles comme la daurade, et les bénéfices sont divisés moitié-moitié entre l'armateur et l'équipage, les poissons divers sont tous pour l'équipage. Le bénéfice est divisé équitablement entre les membres d'équipage, mais le capitaine reçoit une prime. La répartition varie dans le cas du filet, mais la règle est

ordinairement "la taille de la pirogue et du filet et la part de l'armateur sont proportionnelles". La répartition entre les membres d'équipage se fait conformément à la hiérarchie précitée. Il est à noter que la fréquence de paiement des rémunérations des membres d'équipage est de 2 types : 1) par sortie ou 2) le « jour de l'équipage ». Dans le cas de 2), toutes les captures de 3 à 6 jours sont la part de l'armateur, et la part de la journée suivante celle de l'équipage, ce qui fait une rémunération 1 fois tous les 4 à 7 jours pour l'équipage. Mais parfois, même le jour de l'armateur, pour motiver l'équipage, il y a distribution de frais de cigarettes et poissons pour le dîner. Le jour de l'équipage, les frais de sortie, comme les frais de carburant, sont à la charge de l'équipage. La méthode de paiement de 2) n'a pratiquement pas été observée à Conakry. Par ailleurs, le paiement de l'équipage se fait en liquide à Conakry alors qu'il se fait en produits en province.

(3) Economie des ménages de pêche

L'étude de la situation actuelle pour les opérations et la gestion des pirogues se poursuit actuellement. Nous présentons ici, à titre de référence, les résultats de l'étude similaire effectuée par le CNSHB en 1997¹² (également consulter le Tableau 3-6-3).

- 1) L'investissement initial est maximal pour le filet tournant (FT)(12,8 millions de FG), soit 7,5 fois plus que le minimum, à savoir pour le filet maillant dérivant ethmalose non motorisé (FMDE), suivi du grand filet maillant calé (FMC) à très grandes mailles (env. 1,5 fois plus). L'amortissement annuel (pirogue et moteur hors-bord seulement) est de 1,2 à 1,4 millions de FG pour FMC et FT, soit plus de deux fois plus que pour les autres pirogues, et les frais d'entretien, incluant les frais de renouvellement du filet, sont élevés dans l'ordre FMC, FT à grand filet. Quelle que soit la méthode de pêche, les frais d'entretien correspondent à environ la moitié du revenu brut de l'armateur. Les frais généraux pour une sortie en mer sont les plus élevés, 143.000 FG, pour la ligne-glacière (LIG) dont les sorties sont de plusieurs jours (les frais de glace et d'alimentation sont de plus de 40% du total des frais). Les frais de carburant sont les plus élevés dans les frais de sortie : 60 à 70% pour FMC, FMDE et FT, 45% pour LIG et la palangre (PA).
- 2) Quelle que soit la méthode de pêche, le montant de production partagé est important, ce qui suggère des risques importants pour les activités de pêche. Le bénéfice net mensuel de l'armateur est maximum pour FMC (275.000 FG), suivi de FT (194.000 FG); PA et LIG sont pratiquement identiques (110.000 FG), le plus faible est FMDE avec 38.000 FG pour une pirogue à moteur hors-bord et 4.000 FG pour une pirogue non-motorisée. Le revenu des membres d'équipage est maximum pour PA (228.000 FG), suivi de FMC (104.000 FG), LIG (88.000 FG), moins de 50.000 FG pour FMDE et FT. Pour FMDE et PA, le revenu des membres d'équipage dépasse le bénéfice brut de l'armateur après déduction de l'amortissement, des frais d'entretien et des taxes. Par contre, pour FT, armateur : membres d'équipage = 10 :1, la différence de part est importante.
- 3) Le taux de rendement sur investissement, qui dépasse 40% pour PA, LIG et FMC, indique une bonne rentabilité de ces méthodes de pêches. Ces types de pêche visent

¹² Une étude de suivi de 1 an est réalisée sur 24 pirogues utilisant 7 engins et méthodes de pêche différents au port de Boulbinet, le port central de Conakry. Ces 7 types sont FMDE non motorisé, FMDE à moteur hors-bord, FMC de grande maille, FMC de très grande maille, FT, LIG et PA.

les poissons benthiques nobles, comme la daurade, dont le prix de vente est élevé. Par contre, le taux de rendement sur investissement de FT et FMDT, qui visent les poissons pélagiques de consommation de grand public, est faible, 18% et 10% respectivement.

3-6-5 Société des villages de pêcheurs vue du point de vue de genre

(1) Situation actuelle des femmes dans les villages et problèmes

Les documents conservés par le Ministère des Affaires Sociales et l'enquête par interview effectuée à la direction centrale et aux directions préfectorales du même Ministère permettent d'indiquer les points ci-dessous en relation étroite avec la formulation des projets parmi ceux qui représentent des aspects marquant de la situation actuelle des femmes. Dans l'analyse des causes faite sur lesdits documents et les personnes interrogées, les problèmes sont considérés dus aux différences de volumes d'information et de revenu entre hommes et femmes.

- 1) Les infrastructures sociales comme les soins médicaux, l'enseignement, les informations etc. sont insuffisantes à cause du mauvais accès au réseau de routes et au manque de ressources humaines, et comme leur accès est en plus limité, les droits fondamentaux de l'homme comme les soins médicaux et l'enseignement, ne sont pas respectés pour les femmes, comparées aux hommes. Par exemple, pour les établissements médicaux, les femmes vont beaucoup aux centres médicaux alors que les hommes vont aux hôpitaux.
- 2) Les possibilités de travail des femmes sont limitées, et en plus, le revenu varie en fonction d'éléments extérieurs difficiles à contrôler, comme les conditions climatiques, ce qui rend la vie des femmes instable.
- 3) Le partage des tâches par sexe conformément aux traditions et aux religions par exemple le droit de mariage et de prise de décision, est beaucoup plus tenace qu'en ville. C'est pourquoi les droits des femmes sont difficiles à défendre. Par exemple, l'avis de la femme n'est pas pleinement respecté pour le choix de son conjoint etc.
- 4) En particulier, les femmes disposent de peu d'occasions d'exprimer leur point de vue et de prendre la décision, et il arrive souvent que les décisions sur des sujets communs aux habitants soient prises à des réunions auxquelles participent uniquement des hommes, ou bien où ils sont en majorité absolue. Par conséquent, au moment d'entreprendre une nouvelle action, il est nécessaire de donner l'occasion aux femmes et aux jeunes de s'exprimer tout en respectant l'organisation existante des villages.

(2) Situation actuelle des femmes dans les villages de pêcheurs littoraux et problèmes

Dans la situation actuelle mise au clair par les documents conservés par le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture et l'enquête par interview des habitants des villages littoraux où se trouvent les débarcadères, en particulier, des éléments jugés étroitement liés à la formation des projets sont indiqués ici, après référence à l'opinion des homologues ayant participé à l'étude antérieure.

1) Séparations et polygamie sont nombreuses.

Les pêcheurs hommes ont permis d'observer la situation suivante concernant les séparations et la polygamie. Ainsi, il est fort possible que les pêcheurs qui se déplacent, en

laissant leur famille, à la recherche de bonnes pêcheries, recherchent sur leurs lieux de déplacement, une seconde ou troisième épouse. Comme indiqué au paragraphe précédent 3), le partage des tâches entre les sexes est relativement clair, il est facile de se justifier en invoquant la nécessité des travaux ménagers sur les lieux de déplacement, ce qui facilite le remariage. Par ailleurs, les hommes pensent que les pêcheurs qui se déplacent sont d'un tempérament plus libre que les agriculteurs qui travaillent leur terrain à un emplacement. Comme ils gagnent de l'argent, il est facile de faire une demande en mariage.

Par ailleurs, les femmes qui travaillent dans la distribution et la transformation du poisson ont permis de mettre au clair la situation suivante. Ainsi, il y a des femmes qui laissent leur mari, et vont travailler pendant de longues périodes sur les bonnes pêcheries comme Koukoudé ou Kamsar. Il s'en suit une séparation inévitable, ou bien cela peut même provoquer le remariage du mari. De plus, il est très possible que sur son lieu de déplacement, ses prêts et emprunts se développent, et qu'elle devienne la seconde femme ou la maîtresse d'un pêcheur local etc. Il a été impossible de saisir le nombre de ces femmes travaillant ailleurs parce que beaucoup d'entre elles vivent en faisant l'aller-retour entre le village de pêcheurs et le lieu d'habitation de leur mari; elles travaillent à Koukoudé, Kamsar bien sûr, mais même sur un petit débarcadère d'île éloigné comme Sakama, on a rencontré des femmes disant venir de Conakry. De plus, lors de l'étude socio-économique (1997) du CNSHB par interview auprès de 2.322 distributeurs et transformateurs, le nombre de femmes venues travailler à Koukoudé et à Kamsar était très important.

2) La polygamie peut facilement avoir de mauvais effets

Comme la coutume veut que ce soient les femmes qui se chargent des frais de la vie quotidienne, en particulier les frais d'éducation, et même si leur salaire est bas, les femmes vont travailler à la recherche d'un faible bénéfice. Il y a même des familles où les revenus de plusieurs épouses soutiennent le budget familial. En prenant compte que le cadre de travail des femmes n'est pas aussi aménagé que celui des hommes, et la différence de conscience vis-à-vis des enfants¹³, on peut dire que les femmes portent une charge excessive.

Dans le cas des pêcheurs, il arrive que le mari ait un foyer à plusieurs endroits et que la famille soit dispersée. Et même en cas de séparation/éloignement, comme il arrive souvent que la mère élève les enfants, il est très possible que la charge financière de la femme s'alourdisse. Mais le cadre de travail des femmes est dur. Comme cette situation de séparation/éloignement peut facilement être en violation du principe musulman d'équité en cas de polygamie (Coran, Chapitre 4, verset 3¹⁴), elle n'est pas non plus souhaitable sur le plan coutumier.

De plus, dans le cas des grandes familles de pêcheurs, on a tendance à considérer la femme comme un fournisseur la force de travail ou bien une personne là pour engendrer des enfants qui seront la force de travail de la génération suivante¹⁵. Il est avantageux pour le

¹³ Différences femmes/hommes pour le nombre d'enfants souhaités (nombre d'enfants moyen des femmes qui souhaitent des enfants: 6,2 enfants : hommes: 7,9 enfants; femmes mariées ne souhaitant plus d'enfants: 14%, hommes: 7%), différence femmes/hommes pour les connaissances et la pratique de la contraception (connaissances: femmes 28% : hommes: 55%) (femmes utilisant un contraceptif: 1%, hommes 3%). MPFE (Rapport national sur la situation des femmes en République de Guinée) 1995, p. 28.

¹⁴ "Si vous pensez que vous ne pourrez pas vous occuper correctement de l'orphelin, il sera bon que vous épousiez une femme, deux femmes, trois femmes ou quatre femmes à ton goût. Mais si vous ne pouvez pas les traiter équitablement (parce qu'elles sont nombreuses), il vaut mieux vous limiter à une seule. Ou bien contentez-vous de ce que possède votre main droite. (résumé du contenu)"

¹⁵ Posérappe a déjà démontré que le nombre de femmes et d'enfants travaillaient fortement en tant que motif économique de la polygamie. [Rôle de la femme dans le développement économique], Chapitre 1, 2. Science économique de la polygamie, 1970.

gestionnaire qu'est le mari d'avoir beaucoup de femmes et d'enfants, mais il arrive souvent que la femme en tant que travailleur au foyer et/ou successeur soit désavantagée par rapport à la monogamie lors du partage des biens.

- 3) Les connaissances et le volume des informations sont réduits par rapport aux villages agricoles.

Les villages agricoles bénéficient de mesures pour la stimulation des villages et de la délégation de vulgarisateurs, et même les analphabètes disposent de certaines sources d'information. Mais dans les villages de pêcheurs, il n'y a ni sources d'informations ni orienteurs. En particulier, les informations pour les analphabètes sont partout limitées, et l'alphabétisation des adultes n'est pas aussi développée que dans les villages agricoles. Et sur la liste des groupements enregistrés auprès de la Direction Nationale de l'Alphabétisation du Ministère de l'Enseignement, les classes d'alphabétisation organisées par les groupements des pêcheurs ont été très peu nombreuses.

- 4) La vie des fumeuses et mareyeuses est irrégulière.

Les heures de la vie (activités économiques et travaux ménages) de la journée/semaine étant fixées par les jours, les horaires et les volumes des débarquements, il est impossible d'établir son propre programme, et une influence sur la santé physique et morale est à craindre. En particulier, chez les fumeuses, le dilemme est le suivant : si les achats ne sont pas conséquents, cela ne rapporte pas, et si les achats sont importants, il faut passer de longues heures à travailler de manière nocive pour la santé dans la fumée. De plus, pendant l'année il faut effectuer deux activités : fumage pendant la haute saison et agriculture pendant la morte saison, ou bien il sera sans doute inévitable de faire des déplacements à la recherche des pêcheries.

- 5) Le revenu est instable.

Le revenu des femmes est influencé par des éléments extérieurs et brutaux comme le volume important ou faible des captures des hommes, la venue ou non de grandes sociétés acheteuses etc. la prévision du revenu est difficile par rapport aux villages agricoles, et la stabilité faible. Autrement dit, on peut dire qu'une capacité de gestion supérieure est requise. Mais en réalité, comme indiqué dans 3), le volume des connaissances et des informations est faible, et leur accès est limité.

- 6) Partage des tâches par sexe dans les activités de pêche

Les hommes peuvent devenir fumeurs ou mareyeurs¹⁶, mais les femmes ne peuvent pas devenir pêcheurs (sauf les opérations manuelles sur le hauts-fonds). Une femme pourrait devenir armateur ne sortant pas en mer, activité pour laquelle il n'y a pas de discrimination sexuelle, si elle a des moyens économiques. Nous avons rencontré partout beaucoup de femmes souhaitant devenir armateur. Mais en réalité seulement 2% des armateurs sont des femmes. Et comme comparées aux hommes armateurs, elles n'ont pas d'expériences des opérations en mer (impossibles à obtenir), il arrive aussi que cela donne lieu à des mésententes avec les pêcheurs employés, ce qui les met dans une position désavantageuse.

¹⁶ Dans l'étude du CNSHB, le pourcentage des hommes parmi les transformateurs est de 5% pour le fumage (13/288 personnes) et de 57% pour le séchage (4/7 personnes)
MPE (Résultats de l'enquête cadre suivie d'une étude socio-économique de la pêche artisanale guinéenne) 1997, p. 46, Tableau 13.

3-7 Organisation des producteurs dans le secteur de la pêche

Le secteur agricole guinéen comprend 6.440 groupes d'agriculteurs (sous tutelle du Ministère de l'Agriculture, Elevage et Forêts différents des coopératives sous tutelle du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation), dont font partie 167.000 agriculteurs. En général, 10 à 30 agriculteurs composent un groupe. Il s'agit de l'organisation des agriculteurs définie par le Décret 05 du Ministère de l'Agriculture, Elevage et Forêts à savoir des groupes formés volontairement par les agriculteurs, et non pas sous la force, tirant la leçon de l'échec des groupements d'agriculteurs sous le régime socialiste en place de 1958 à 1984. C'est pourquoi les agriculteurs affiliés sont encore peu nombreux, et les informations concernant les groupes d'agriculteurs ne leur parviennent pas encore suffisamment.

Parmi les divers groupes d'agriculteurs, il y a des groupes mixtes hommes-femmes, des groupes de femmes cultivant des potagers, des groupes d'hommes cultivant des céréales ou patates etc. La fixation des objectifs des activités et des règles d'organisation est laissée aux agriculteurs, c'est pourquoi ils ne sont pas uniformes. Les avantages que l'on cite souvent pour l'organisation sont : 1) régularisation des activités en commun des agriculteurs, 2) accès aux programmes de développement réalisés par les organisations d'aide, l'aide 2KR du Japon y compris, et les ONG, 3) accès aux financements du Crédit Rural dans réalisation d'un financement interne d'entraide.

Plusieurs groupes d'une région forment une Union, et les Unions se regroupent en Fédération. Le Service National de Promotion Rurale et Vulgarisation (SNPRV) du Ministère de l'Agriculture, Elevage et Forêts a assuré la vulgarisation des groupes par le biais de T&V (Training and Visit), mais il n'y a pas actuellement d'activités de vulgarisation organisationnelle.

Par ailleurs, dans la région littorale de Guinée, il existe quelque 50 organismes de producteurs liés à la pêche séparés tels que pêche, fumage, mareyeurs, pirogues de transport etc., dont 22 sont actives aujourd'hui. (P.35 dans le rapport de l'étude préliminaire). Ces organisations constituent des CDD (Comité de Développement de Débarcadère) par chaque débarcadère. Il y a 5 CDD à Conakry. En plus ces CDD ont créé la Fédération Nationale de la Pêche Artisanale comme organisme national, qui fonctionne principalement comme contact pour la réception de l'aide. Mais la situation doit être étudiée pour savoir si ladite Fédération est représentative ou non des pêcheurs artisanaux de tout le pays. Voici les divers organismes de producteurs que nous avons visités dans le pays lors de l'étude.

- Coopératives de fumeuses de Conakry
- D'après les résultats (annexe) de l'étude au moment de l'atelier PCM, plus de la moitié des coopératives s'occupaient de crédits, d'activités socioculturelles, de la nomination de membres pour les élections, ou l'aménagement organisationnel comme l'affectation de membres comptables, ce qui a montré une activité bien plus intense que prévue.
- Par exemple, la coopérative formée par 40 fumeuses du port de Dixinn à Conakry est de ce type. Elles possèdent en commun l'atelier de fumage obtenu avec l'aide de l'UE et s'entraident mutuellement lors des grandes circonstances d'une vie. Il est à noter qu'elles ont constitué un fonds sur lequel elles mettent 3.000 FG par mois (actuellement reliquat de 40.000 FG) sur lequel jusqu'à présent 10 membres ont emprunté des fonds à court terme (l'intérêt est de 40% par mois). Dans l'avenir, elles souhaitent acheter en commun le poisson qui sert de matériau, et vendre en commun leurs produits. Au niveau

organisationnel, les cadres de la coopérative sont élus, un comptable à plein temps est nommé, et en cas de problème, il est résolu par discussion entre les membres, ce qui remplit les conditions d'une organisation démocratique. A la fin de l'interview, à la question "Etes-vous toutes contentes de la création de cette coopérative ?", leur réponse spontanée "Bien sûr." a été impressionnante.

- 6 coopératives sous tutelle de l'UCOPAD
- Le CIDA a pendant 8 ans, de 1989 à 1997, effectué des projets portant à la fois sur les matériels et les ressources humaines dans les 6 villages de Goré, Tounifilydi, Bongolon, Bongolondi, Poukhoun et Dari de la préfecture de Boffa, et a construit des stations d'essence, des magasins pour engins de pêche, des ateliers de réparation des moteurs hors-bord, des lieux de rassemblement centrés sur Bongolon. De plus, il a demandé à la CECICANADA, une ONG canadienne, de réaliser l'alphabétisation et la gestion centrée sur les pêcheurs pour former une coopérative de pêcheurs dans chacun de ces villages. Cette union est l'UCOPAD (Union des Coopératives de Pêcheurs Artisanaux de Douprou), qui avec 5 employés gère les stations d'essence et les magasins pour engins de pêche. En février 2000, le Crédit Rural a fourni des crédits aux membres des coopératives par l'intermédiaire des différentes coopératives garanties par l'UCOPAD.
- Parmi ces 6 coopératives, il y en a une spéciale à laquelle participent des pêcheurs, mareyeurs et fumeuses, c'est la coopérative du village de pêcheurs de Goré. Le Crédit Rural ayant approuvé l'emprunt de fonds par les membres des coopératives, avec un plafond de 10 millions FG par village, 11 personnes ont fait un emprunt, à commencer par le leader des jeunes, chef de la coopérative de Goré. Deux d'entre eux ont emprunté 2,5 millions FG pour acheter un moteur hors-bord, les autres utilisent leur prêt comme fonds de mareyage pour les poissons fumés. En tant que conditions d'emprunt, il faut être un membre de la coopérative, habitant du village et homme honnête. Le taux d'intérêt mensuel est de 2,5% (taux annuel de 30%). Les petits prêts de 500.000 FG environ se remboursent sur 10 mois, et les prêts élevés de 2,5 millions FG sur 26 mois. Lors d l'étude de mai, 3 remboursements avaient été effectués sans problème.
- CDG de Kamsar (4 coopératives du nouveau port de Kamsar et 3 coopératives de Katchek)
- Sur la base de l'expérience du projet UCOPAD, les infrastructures du nouveau débarcadère (nouveau port) de Kamsar ont été aménagées avec 5 millions US\$. A ce moment-là, avec l'assistance technique de la FAO, le Comité de gestion (CDG) a été constitué pour exploiter le nouveau port.
- Aperçu de l'organisation : le CDG est composé de 2 représentants élus par chacune des 7 coopératives formant l'UCOPAK, et un directeur et un directeur adjoint sont élus par ces représentants. Ces 7 coopératives sont la coopérative de pêcheurs (57 membres), la coopérative de mareyeurs (46 membres) et la coopérative de fumeuses (50 membres parmi 207 membres), la coopérative de transporteurs de Kamsar, ainsi que la coopérative de pêcheurs (120 membres), la coopérative de mareyeurs (110 membres) et la coopérative de fumeuses (40 membres) de Katchek. Un Comité de Contrôle (CC) est constitué en dehors du CDG. Un CC est aussi constitué pour chaque coopérative.

Depuis son entrée en activité en 1999, le CDG assure sans problème la gestion du nouveau port. Pendant cette période d'activités d'un an, il a réussi à dégager un bénéfice de 11 millions de FG sur les ventes de places sur les marchés, et la vente de glace. Voici quelques éléments sur les points forts de la capacité de gestion du CDG.

- 1) Etablissement d'un projet avec participation des pêcheurs et assistance de donateurs
- 2) Recrutement sur contrat d'un an d'un directeur général
- 3) Mise au clair des éléments à exploiter comme la fabrique de glace, l'atelier de réparation des moteurs hors-bord et activités de motivation par création d'un "système de partenariat" intégrant le partage des bénéfices
- 4) Systématisation de l'inspection comptable et du Comité de suivi du projet incluant le donateur

M. Sory Oulare, le directeur général, a indiqué les 3 problèmes actuellement à résoudre pour le CDG.

- 1) Le CDG souhaite acheter des engins de pêche et des pièces pour les moteurs hors-bord, mais le fonds de roulement est insuffisant.
- 2) Le CBG, société de bauxite, qui possède la raffinerie à la ville de Kamsar demande la fermeture complète de l'ancien port qui se trouve sur ses terres, mais c'est impossible tant que le nouveau port n'est pas complètement aménagé.
- 3) La demande de glace est importante, mais le CDG ne possède pas les fonds nécessaires pour l'investissement en installations.

Comparé aux performances du CDG, les différentes coopératives qui composent le CDG ne sont si actives dans leur ensemble. En particulier, les 3 coopératives de Katchek existent nominalement, sont reconnues comme groupes récepteurs de l'aide, mais n'ont pas d'activités indépendantes particulières. La coopérative de pêcheurs de Kamsar, créée à l'image de la coopérative de Conakry qui a reçu l'aide japonaise en 1987, n'a pas d'activités spécifiques. Et le fait que des membres de ces coopératives aient obtenu l'aide du PNUD ou de la FAO est dû à la constitution des coopératives, et ils en sont contents. Autrefois, la cotisation était de 100.000 FG, mais elle a été portée à 200.000 FG. Pour les pêcheurs venus d'ailleurs, ne connaissant pas l'évolution jusqu'ici, la cotisation est de 150.000 FG. Le fonds accumulé jusqu'ici a été utilisé pour servir de caution lors de l'achat de pièces de moteur par les membres.

Comparée à cela, la coopérative de fumeuses de Kamsar est un peu plus active. L'atelier de fumage construit au cours du projet du nouveau port, est principalement utilisé par les membres. Les non-membres peuvent aussi l'utiliser en versant des frais d'utilisation. Mais les frais levés ne sont pas suffisants pour assurer la maintenance. Pendant 2 ans à partir de 1992, des prêts ont été faits par groupes de 5 dans le cadre du projet pilote de la FAO, ainsi tous les membres ont bénéficié de ce prêt. Mais bien que le pilote projet ait été un succès, il n'y a eu aucun suivi par la suite. Les membres expriment un besoin pressant de crédit, mais ne savent pas comment le concrétiser. Par ailleurs, le CDG a fait une proposition pour l'achat en commun du bois pour le fumage, mais il n'a pas abouti.

Coopérative de pêcheurs de Koukoudé

Cette coopérative a été créée en 1990 avec environ 30 membres, en tant qu'organisation indépendante des armateurs possédant moins de 3 pirogues de la pêche artisanale qui sont dits au nombre de 205 à Koukoudé. 10.000 FG doivent être versés à l'affiliation, puis 100.000 FG dans les six mois après l'affiliation. Autrefois, le versement de 1.000 FG était obligatoire à la réunion de coopérative en fin de mois, mais il a été interrompu. Beaucoup d'armateurs non-

affiliés souhaitent s'affilier.

Fondamentalement, c'est un organisme fortement caractérisé en tant que groupe ayant obtenu des moteurs et filets par le biais de la Coopération financière non-remboursable de la pêche du Japon. Elle a été formée parce que "pour obtenir l'aide, les conditions sont la création d'une coopérative de pêche et la constitution d'un certain fonds". Ainsi, en 1996, elle a obtenu en plus des filets de pêche par le biais de l'aide japonaise, directement 5 moteurs hors-bord de 15 CV, et via une entreprise privée "Pêche Guinée" 11 autres moteurs, soit un total de 16 moteurs. Le montant de l'achat a été de 1,6 million de FG.

En tant qu'activité autonome, il assure des crédits d'entraide pour assurer le montant nécessaire à la réparation des moteurs. Le taux d'intérêt mensuel est de 7,5% (taux annuel 90%), et jusqu'à présent 4 membres ont fait un emprunt. Cette coopération a été le stimulant qui a conduit à la création de la coopérative de fumeuses de Koukoudé indiquée ci-dessous.

Coopérative de fumeuses de Koukoudé

En 1997, 15 femmes de pêcheurs, souhaitant renforcer leur propre pouvoir d'achat sans dépendre de leurs maris se sont réunies et ont commencé en investissant 1.000 FG chacune, soit un total de 15.000 FG. Par la suite, les activités de fumage ont bien marché, et lors des rentrées d'argent par exemple ont rassemblé encore 10.000 FG, et ont accumulé ces fonds à l'intérieur. L'an dernier, la coopérative a bénéficié de petits projets locaux du Japon pour la construction d'un local de fumage et de toilettes, et lors de la visite de la mission d'étude (avril 2000), elles avaient creusé le puits nécessaire à ces installations sur fonds propres. Pour assurer le poisson matériau de fumage, la coopérative prévoit de devenir armateur de pirogue. Il y a actuellement 37 membres, et le fonds interne est passé à 800.000 FG. Le fonds est déposé au Crédit Rural.

Association des pêcheurs des villages de pêcheurs fluviaux

Dans le village de Fodékaria, qui se trouve à 60 km au nord de Kankan, environ la moitié des habitants, à savoir 28 personnes, ont créé une association de pêcheurs. Bien qu'il y ait beaucoup de pêcheurs migrants, ils continuent à verser leur cotisation mensuelle de 1.000 FG. Le fonds constitué est utilisé pour les frais de déplacement des membres ou 6 administrateurs (non rémunérés), des repas des visiteurs etc. Dans l'avenir, la coopérative prévoit l'achat d'engins de pêche.

Groupement de pêcheurs de Benti

A Benti dans la préfecture de Forécariah, stimulés par la création de 45 groupes d'agriculteurs, depuis l'année dernière, des groupements de pêcheurs, comprenant des pêcheurs, mareyeurs et fumeuses, se créent l'un après l'autre. Actuellement, il existe 5 groupements auxquels participent environ 200 personnes. Ce qui est intéressant, c'est que, chaque semaine, après le marché de Benti, les membres versent chacun 10.000 FG et organisent une association d'aide mutuelle à l'intérieur du groupement. Le taux d'intérêt mensuel est de 5%, et l'emprunteur est chaque désigné par vote. Dans un groupement de 48 personnes comprenant 39 hommes et 9 fumeuses, depuis sa création en septembre 1999, 4 membres ont déjà pu acheter chacun un moteur hors-bord d'occasion de 400.000 à 600.000 FG par le biais de ladite association. Comme le Crédit Rural est strict pour les financements vis-à-vis des pêcheurs, et qu'il n'y a pas d'agences du Crédit Rural à Forécariah, ils n'ont pas encore pris contact avec une institution financière comme le Crédit Rural.

Coopératives de mareyeurs

L'organisation des mareyeurs, dans un environnement de marché concurrentiel, n'est pas facile parce que les avantages de l'organisation ne sont généralement pas clairs. Il y a à Conakry 83 coopératives de mareyeurs auxquelles sont affiliés 1.100 mareyeurs. Bien que ces coopératives n'offrent pas de services particuliers, les membres ont le droit d'entrer dans le port de Boulbinet où entrent les pirogues étrangères, et c'est ce droit de monopole qui fait que certaines tiennent bon. Au cours de l'étude effectuée cette fois-ci, les coopératives de mareyeurs de Kamsar ont été les seules à avoir un objectif commun clair. Pour résoudre le problème de capacité de transport du poisson fumé de Katchek, ils étudiaient la possibilité d'acheter en commun une pirogue un peu plus grande que la pirogue actuelle.

3-8 Statistiques de pêche, réglementation et système de contrôle

3-8-1 Etat actuel des statistiques de la pêche artisanale

La collecte de données statistiques sur la pêche artisanale maritime est réalisée sur 21 débarcadères par des études autonomes du CNSHB, et sur 24 débarcadères, dont 19 débarcadères des 5 directions communales de la ville de Conakry sous tutelle de la Direction Nationale de la Pêche Maritime et 4 des 5 préfectures littorales. De même, la Division de gestion de la qualité des produits, qui délivre les autorisations d'exportation des produits halieutiques, sous ladite Direction, totalise les données sur les volumes exportés issus de la pêche artisanale. Le CNSP a mis en place un système d'observateur sur bateau, qui lui permet de contrôler les opérations des bateaux de pêche industrielle étrangers et d'obtenir des informations sur les captures.

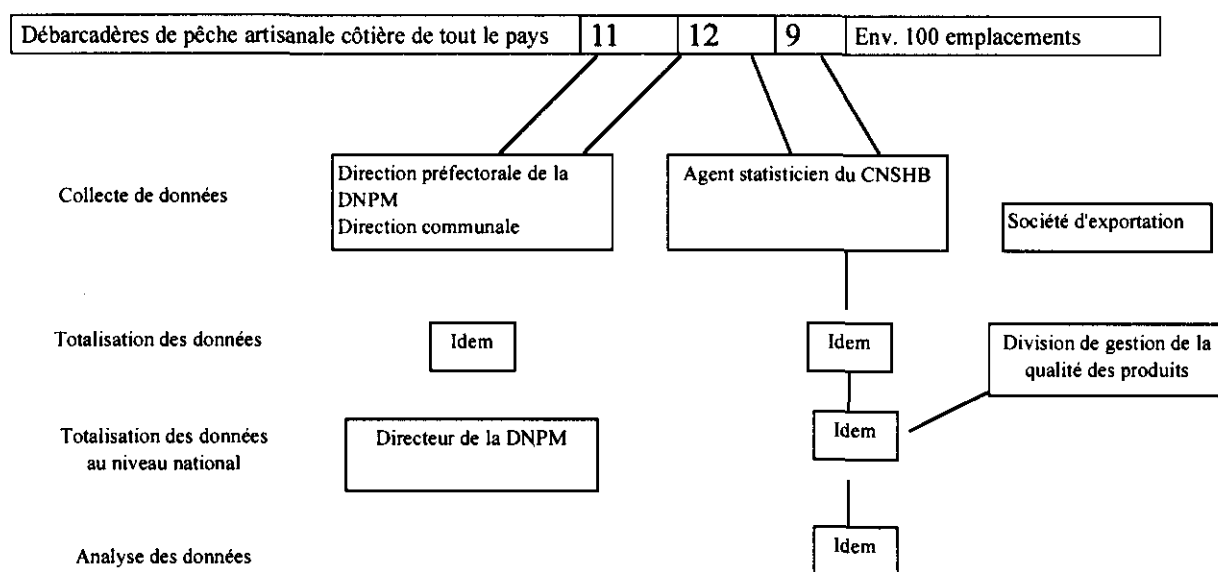


Figure 3-8-1 Système des statistiques de la pêche en Guinée

Le CNSHB établit tous les ans un rapport statistique sur la pêche, incluant des données statistiques par préfecture, par espèce de poissons et par méthode de pêche pour la pêche artisanale. Il utilise 7 de ses propres enquêteurs pour collecter les données de la pêche artisanale sur 21 débarcadères. Pour estimer le volume total des captures sur les plus de 100 débarcadères du pays, il rassemble les données autant que possible de manière rationnelle et logique.

Pour la collecte des données statistiques, le CNSHB envoie préalablement tous les ans des équipes d'étude de la Section pêche artisanale pour mettre à jour les données concernant les types et nombres de pirogues, les méthodes de pêche sur tous les débarcadères du pays, et remplit ainsi les conditions préalables au calcul des volumes de captures les plus récents.

L'enquêteur pour chaque débarcadère suit un stage technique de collecte statistique d'un mois avant d'être envoyé sur place. En général, les enquêteurs sont recrutés parmi les pêcheurs locaux. Depuis le recrutement en 1996, il n'y a aucun enquêteur qui quitte son poste jusqu'à présent.

Chaque enquêteur est chargé de 3 débarcadères, et par cycle de 10 jours, il confirme les

pirogues débarquant et enregistre le volume déchargé. Il y a trois types de formulaires d'enregistrement : (1) nom de la pirogue utilisant le débarcadère pendant la période (ou bien nom de l'armateur/capitaine) et confirmation de pêcheur professionnel ou non, type de pirogue, motorisation ou non, méthodes de pêche, (2) nombre de pirogues sortant chaque jour par méthode de pêche, (3) nombre de jours de sortie obtenu par interview détaillée auprès d'environ 20 pirogues échantillons, pêcheries, étude du volume des captures.

Les données brutes recueillies chaque mois sont envoyées au CNSHB par les enquêteurs, et les responsables du centre effectueront toutes les totalisations et analyses. De plus, les chercheurs du CNSHB se rendront parfois sur place pour contrôler les opérations et donner des directives.

L'état des débarquements des pirogues échantillons par méthode de pêche de chaque débarcadère est confirmé à partir des données collectées, et les captures totales sont calculées en employant le nombre de pirogues par type de chaque région. Autrement dit, après le calcul des CPUE (captures par unité d'effort) de chaque région, on totalisera par méthode de pêche afin d'estimer les captures totales. Il y a 13 types de méthodes de pêche, espèces et embarquement de glace ou non y compris, qui peuvent être utilisées comme efforts de pêche standard.

Tableau 3-8-1 Etat actuel des méthodes de collecte des données statistiques de la pêche

Informations collectées	Méthode du CNSHB	Méthode de la DNPM
Nom de la pirogue Nom de l'armateur Nom du capitaine Nombre de membres d'équipage Type de pirogue, taille Puissance d'un moteur hors-bord Nom des engins de pêche, taille Jours d'entrée/sortie Nom des pêcheries	Etude en 10 jours d'un débarcadère par mois. 7 agents statisticiens et assistants sont recrutés et l'étude a lieu sur 21 débarcadères du pays par interview auprès des pêcheurs. Toutes les données ne sont pas utilisées, des représentants sont sélectionnés par méthode de pêche. Le nombre de débarcadères échantillons est de 12 au niveau des préfectures et de 9 pour les communes. L'étude des pirogues utilisées sur les débarcadères a lieu une fois par an dans tout le pays.	Des agents statisticien et des vulgarisateurs sont affectés aux directions préfectorales. Aux directions communales de Conakry, il y a au moins un agent statisticien à chaque débarcadère, qui travaille de 9 h à 17 h. Il saisit les aspects de la pêche principalement par communication quotidienne avec les principaux armateurs, mais les données ne sont pas uniformisées et les manques sont nombreux. Le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture n'a pas de système de l'enregistrement des pirogues de pêche artisanale, c'est la Direction des Ports du Ministère des Transports qui en est chargée.
Espèce de poisson et poids total Taille par espèce de poisson Degré de maturité par espèce de poisson	Calcul approximatif de visu et pesée avec une petite balance à ressorts. A Conakry, on utilise une caisse de pesée. Pour la taille des poissons, on recherche le poids moyen avec le nombre de lots échantillons et le poids total.	Collecte aléatoire des données aux débarcadères pendant les heures de travail. La méthode de compilation des données n'est pas harmonisée entre les directions préfectorales. Le poids est estimé en utilisant une caisse de mesure. Il n'y a pas d'étude biologique.

Les directions communales de la DNPM enregistrent les données des débarquements chaque jour par le biais de leurs agents statisticiens. La direction préfectorale a de plusieurs débarcadères sous sa tutelle. Comme un agent statisticien est affecté par direction régionale, la collecte des données par débarcadère ne s'effectue pas, et l'agent est déjà débordé par l'obtention des informations approximatives sur un débarcadère. Le poisson est placé dans les caisses en plastique pour la pesée (pour 20 kg, pour 50 kg) et une estimation du volume

débarqué est faite, mais il arrive aussi qu'il n'y ait pas de caisses. Les directions préfectorales compilent tous les mois les données et font un rapport au Directeur de la DNPM du Ministère. Il n'y a pas de relation avec la collecte des données statistiques par le CNSHB.

La Division de gestion de la qualité des produits de la DNPM collecte les données concernant les demandes d'exportation conformément aux instructions du CNSHB. Pour la pêche industrielle, un inspecteur du CNSP monte sur les bateaux, et note des informations comme les captures et les pêcheries, après avoir reçu une formation au CNSHB. Ces données cohérentes sont compilées à Boussoura.

3-8-2 Problèmes des statistiques sur la pêche artisanale

Les directions communales et les directions préfectorales collectent des données statistiques, mais il n'y a pas de règles ni de cohérence dans le contenu et leur méthode de collecte des données. Le directeur préfectoral compile les données, par mois et par espèce de poisson, ou bien le poids total seulement une fois tous les 3 mois. Il y a un écart entre la répartition des agents, relativement importante pour les communes, alors qu'un seul agent est affecté dans l'ensemble par la direction préfectorale, ce qui donne lieu à un écart qualitatif et quantitatif pour les données statistiques. Vu cette situation, leur valeur en tant qu'information statistique n'apparaît pas. Les informations statistiques sont rapportées au Directeur de la DNPM, pas à la Division des statistiques de ladite Direction, qui n'assure pas le contrôle.

Les problèmes pour la collecte des données statistiques sont toujours que les débarcadères de la pêche artisanale sont nombreux, et que la plupart sont situés à des emplacements éloignés, sur des îles éloignées, à des emplacements difficiles d'accès à partir des routes principales. De plus, le nombre de pirogues et les captures ne sont pas toujours élevés à un débarcadère, et pour affecter un agent statisticien en permanence (ou du personnel du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture), il faut un soutien pour le cadre de vie, ce qui est difficile du point de vue économique. De plus, comme les heures et lieux de débarquement varient selon les saisons, les méthodes de pêche et l'heure de la marée basse, il est impossible d'effectuer toutes les mesures dans le cadre d'un horaire de travail ordinaire. Il est aussi difficile de couvrir les débarquements les jours de congé et jours fériés. La mesure se fait par estimation en utilisant des caisses de mesure, ou bien avec de petites balances à ressorts; l'absence de moyens pour corriger la pesée de visu fait aussi baisser la fiabilité des données.

La méthode de collecte des données du CNSHB est institutionnalisée, mais des améliorations sont requises pour la précision de la valeur estimée sur les captures parce que le nombre de données de chaque débarcadère échantillon est limité, que le contrôle du travail des agents statisticien est difficile, et que des bases importantes situées sur une île éloignée, comme Katchek, ne sont pas comprises dans les débarcadères échantillons. De plus, ses lieux de collecte des données et ceux de la DNPM se chevauchent sur 12 emplacements, ce qui est inutile.

Autrement, même s'il y a des routes, la voie d'accès aux débarcadères peut être coupée selon la saison, ce qui fait que le débarcadère est inaccessible si l'on ne dispose pas d'un moyen de transport comme une moto (bicyclette). Par ailleurs, la collecte de données statistiques sur la pêche maritime est effectuée par 3 sections seulement dans le secteur de la pêche artisanale, et des données se chevauchant, des omissions, des données inutiles sont compilées. De plus, il n'y a pas d'électricité même à la direction communale de Conakry, et le traitement efficace des données est impossible. Il est nécessaire de réfléchir à des mesures

réalistes pour éliminer tous ces problèmes d'affectation de personnel, financiers et d'infrastructures et renforcer la capacité d'exécution.

3-8-3 Réglementation, suivi et système de gestion des ressources

La Guinée dispose d'un système de plan de pêche annuel (1er janvier - 31 décembre) établi sur la base de l'étude des captures et des ressources de l'année précédente. Pour les bateaux de pêche industrielle, le plan de pêche définit les méthodes de pêche interdites, les zones de contrôle des captures, le contrôle de taille et nombre des bateaux, et le volume total des captures par espèce de poisson. Ces chiffres de contrôle sont principalement définis par une étude directe des ressources par navire de recherche confiée à la France et sur la base des captures de l'année précédente. Des efforts sont aussi faits pour éliminer des problèmes comme la violation des zones d'interdiction de pêche par les bateaux de pêche industrielle et les collisions avec les pirogues de pêche artisanale, la destruction des engins de pêche etc. Le plan de pêche mentionne aussi les licences de pêche, la taxe sur la pêche en tant que système fiscal lié à la pêche, le montant de la taxe pour le programme des observateurs est aussi fixé, ainsi que l'obligation d'indication du numéro de contrôle par communication hertzienne sur la coque, conformément à la loi internationale. Les volumes de captures permises par espèce de poisson et par méthode de pêche sont définis comme indiqué ci-dessous. Les zones de pêche sont aussi divisées selon les types et méthodes de pêche.

Tableau 3-8-2 Captures totales permises par méthode de pêche et espèce de poisson et pourcentage des poissons d'accompagnement

Captures réparties par espèce (t) et pourcentage de poissons d'accompagnement	Poissons (t)	Mollusques (t)	Crevettes (t)
Chalutage de poissons	28.644	2.578	2.005
Pourcentage de poissons d'accompagnement permises		9%	7%
Chalut de mollusques	864	11.523,1	864
Pourcentage de poissons d'accompagnement permises	7,5%		7,5%
Chalutage de crevettes	537	644	4.295,4
Pourcentage de poissons d'accompagnement permises	12,5%	15%	
Captures totales permises	30.000	15.000	7.164

Source : Plan de pêche (2003)

Tableau 3-8-3 Zones de pêche autorisées par type et méthode de pêche

Type, méthode de pêche	Zones de pêche autorisées
Pirogue de pêche artisanale	Toute la zone maritime
Chalutiers glaciers	Au-delà de 10 milles de la ligne de marée basse
Chalutiers industriels	Au-delà de 10 milles de la ligne de marée basse
Bateaux de pêche industrielle à pélagiques	Au-delà de 50 milles de la ligne de marée basse

Source : Plan de pêche (2003)

Le CNSP a établi des centres de surveillance dans les 5 principaux villages de pêcheurs artisanaux depuis 2002, et renforcé la répression de la pêche illégale. D'après son Rapport d'activités annuelles 2002 (décembre 2002), il a effectué 212 jours de surveillance en mer pendant l'année 2002, contrôlé 351 pirogues et inspecté 22 pirogues après montée à bord. Par ailleurs, il a également effectué 9 fois des surveillances aériennes pendant un total de 34 heures, contrôlé 231 pirogues, et confirmé 49 pirogues sans autorisation de pêche, 15 pirogues sans indication de numéro de reconnaissance et 2 pirogues pratiquant la pêche dans une zone illégale. Parmi les 22 pirogues inspectées, 7, soit un tiers, se livraient à la pêche dans une zone

illégal (dans les 10 milles marins). Par ailleurs, des surveillants sont placés sur 141 bateaux de pêche industrielle, mais comme ils ne disposent pas de moyens de communication, ils doivent utiliser la radio du bateau, qu'on ne leur laisse pas utiliser librement. La mise en place de 3 stations radars et l'exécution des essais d'équipement de transpondeurs (Argos) sont prévues à partir de cette année.

Se limitant à la pêche artisanale, il n'y a pas d'habitude de gestion traditionnelle des ressources, et l'accès est totalement libre. En parlant de gestion des ressources aux pêcheurs, ils répondent seulement par réglementation des mailles des filets maillants et protection des tortues de mer, et la considèrent comme une règle introduite par le gouvernement.

Bien qu'il n'y ait pas encore de limitations spéciales pour la pêche artisanale jusqu'à présent, il est clair que l'efficacité des captures de la pêche artisanale augmente et que le développement sans limites conduit à l'épuisement des ressources littorales, au fur et à mesure de la motorisation de la pêche artisanale, du développement des techniques et engins de pêche. Il est nécessaire de prendre rapidement des mesures de gestion des ressources pour assurer le développement durable de la pêche artisanale; récemment le « Projet de loi commune concernant la pêche artisanale » a été établi, et l'on attend sa discussion à l'Assemblée Nationale.

Le projet de loi précité contient de nombreuses limitations comme l'obligation d'enregistrement des pirogues et la définition des engins et méthodes de pêche interdites, la mise en place d'un Comité consultatif de la pêche artisanale et d'un Comité de développement de débarcadères, le maintien de la qualité etc.; c'est un projet très inclusif qui vise une gestion des ressources halieutiques préventive et communautaire, l'amélioration du bien-être social des pêcheurs artisanaux et la sécurité en mer. Les règles ci-dessous sont proposées pour l'utilisation durable des ressources littorales pour la pêche artisanale.

Méthodes de pêche objets de la limitation pour la pêche artisanale (proposition) Filet de chalut de fond, interdiction du chalut à moins de 10 milles de la côte Interdiction des filets reggae, filets bembé, et de tous les filets à maille inférieure à 25 mm Interdiction de l'emploi d'explosifs et de poisons Interdiction de l'apport, du transport d'explosifs et de poisons sans l'autorisation du Directeur de la Direction régionale Interdiction du rejet en mer (eau douce y compris) des poissons capturés La maille des filets pour les poissons benthiques doit être de plus de 30 mm Interdiction de la capture de mammifères marins, de tortues de mer et de crocodiles
--

3-8-4 Problèmes de la gestion des ressources halieutiques de la pêche artisanale

Pour l'utilisation efficace et durable des ressources littorales, il faut faire attention aux opérations de pêche dans la zone maritime interdite des bateaux de pêche industrielle (en particulier des chalutiers) qui constituent actuellement un grand problème. Les opérations illégales conduisent à l'épuisement des ressources littorales, et causent de gros dommages aux pêcheurs artisanaux. Il est nécessaire de prendre des mesures comme le renforcement du système de surveillance et de répression. Alors que l'introduction active de petits chalutiers à glacière est partiellement considérée, un développement brutal peut exercer une pression encore plus importante sur les ressources, une étude sérieuse est nécessaire parce que cela peut aussi mener à la destruction des pêcheries artisanales. Sans compter sur le chalut, il a un large choix d'engins et de méthodes de pêche pour capturer les ressources littorales.

Le « Projet de loi commune concernant la pêche artisanale » comme règlement pour la

pêche artisanale est un projet de loi inclusif et ambitieux, dont l'adoption est souhaitable rapidement, mais comme il est très inclusif et s'étend à plusieurs ministères des objections peuvent apparaître. Les points litigieux devront être bien étudiés et il faudra se préparer à donner des explications persuasives.

En particulier, le Projet de loi indique la création d'un Comité consultatif par préfecture et commune de Conakry centré sur les directeurs préfectoraux de la DNPM, la mise en place d'un Comité de Développement de Débarcadère (CDD) sur les débarcadères où travaillent plus de 20 pêcheurs. Leur rôle est essentiel, et comme il est très diversifié, on peut attendre une collaboration avec la DNPM, mais il faudra suffisamment tenir compte de l'avis des représentants des coopératives des pêcheurs. La mise en place d'un Comité national dont des représentants des Comités consultatifs des préfectures et communes seront des membres, et d'un comité élargi incluant aussi des représentants de la pêche industrielle devra aussi être étudié.

3-9 Protection de l'environnement

3-9-1 Zone littorale

3-9-1-1 Mangroves

(1) Valeur des forêts de mangroves en tant qu'écosystème

Les données concernant la surface de mangroves au niveau national en Guinée ont été compilées dans un Schéma directeur (MP) établi en 1990; la zone de mangroves est d'environ 385.000 ha, dont 270.000 ha où la végétation naturelle est maintenue (données de 1988). Les côtes ayant une longueur d'environ 300 km, les mangroves ont tendance à se concentrer à l'embouchure des principaux fleuves, à savoir le fleuve Nunez (préfecture de Boké), le fleuve Pongo (préfecture de Boffa), le fleuve Konkouré (préfecture de Dubréka), le fleuve Sombouya (préfecture de Forécariah), le fleuve Forécariah (préfecture de Forécariah) etc. Les forêts de mangroves se trouvent non seulement dans les zones littorales où la densité de sel est forte, mais jusqu'à 20 ou 30 km à l'intérieur des terres en remontant ces fleuves. Il y a ainsi 1) des mangroves de la zone littorale, 2) des mangroves de la partie supérieure de la côte, et 3) des mangroves des zones fluviales de l'intérieur.

Les mangroves de Guinée sont principalement des espèces suivantes : *Rhizophora* (3 espèces) et *Avicenia africana*, avec des *Laguncularia racemosa*.

La biomasse des mangroves de chaque région a aussi été estimée: 27 t/ha pour le fleuve Nunez, 46 t/ha pour le fleuve Pongo, 35 t/ha pour le fleuve Konkouré, 25 t/ha pour le fleuve Tabounso, 36 t/ha pour le fleuve Forécariah, ce qui est un peu plus faible que dans les autres régions d'Afrique occidentale comme le Nigeria et le Sénégal. Même la diversification des espèces animales des zones de mangroves dans la zone allant de la Gambie à la Guinée est faible par rapport aux autres régions, et l'on peut penser que son écosystème est faible même pour des mangroves. Mais au littoral de Guinée, les sources d'alimentation en sels nutritifs originaires de la mer, comme l'écoulement d'un courant marin froid et des upwellings contenant beaucoup de sels nutritifs sont peu nombreuses, la dépendance des sels nutritifs à source terrestre est jugée forte, et les mangroves de la zone littorale et du cours inférieur des fleuves sont jugés importants comme source d'approvisionnement en sels nutritifs. Le sable amoncelé (cimentation) annuellement dans la zone allant de la Guinée à la Sierra Leone est estimé à 10 à 20 millions de tonnes (Bertrand 1993).

Les données du Projet mangroves exécuté sous l'aide de l'UE indiquent que la production annuelle de biomasse par les mangroves de la zone de Dubréka est de 2,4 m³/ha, et parmi les 52.400 ha de la zone du projet, il y a 37,5% de forêts à forte productivité, 34,1% de mangroves, 22,9% de forêts à faible productivité, 2,8% de rizières et de marais salants environnants, et 2,4% de sols dégradés. Et si l'on applique ce pourcentage d'utilisation des sols à tout le pays, environ 100.000 ha des 270.000 ha de forêts de mangroves de Guinée (270.000 ha x 37,5%) sont estimés utilisables durablement en tant que forêt productive. Les données existantes indiquent que le volume de bois de ces forêts de mangroves hautement productives est 53,6 m³/ha, avec une croissance annuelle de 2,4 m³/ha; si l'on applique cela à tout le pays, on obtient environ 240.000 m³ (100.000 ha x 2,4 m³/ha) dans le volume actuel durable des forêts de mangroves de 5,3 millions m³ (100.000 ha x 53,6 m³/ha).

(2) Utilisation actuelle des forêts de mangroves de la côte guinéenne

L'utilisation des forêts est de deux types : coupe pour utiliser les zones de forêts pour d'autres objectifs, et coupe pour utiliser le bois lui-même. Les forêts de mangroves sont aussi utilisées de ces deux manières. La conversion en rizières est le principal objectif de la conversion d'utilisation des forêts de mangroves en Guinée. La coupe pour le bois se pratique

principalement pour le fumage, la production de sel, la construction et le combustible. Les résultats du Projet mangroves montrent qu'à Dubréka, 73% du bois coupé est vendu, 1% sert au fumage et 18% à la fabrication de sel.

Le rapport du Schéma directeur pour la gestion des mangroves de 1990 indique que 36% du bois est utilisé pour la production de sel, 22% pour le fumage, 22% comme combustible dans les familles de la ville de Conakry et 20% comme combustible par les familles des régions.

(3) Conversion en rizières

La conversion en rizières est le principal objectif de la conversion d'utilisation des forêts de mangroves en Guinée.

La production de riz de Guinée est d'environ 877.000 tonnes (1996). La production de riz de la zone de mangroves est estimée à 58.340 t parmi la production totale de 532.000 t du pays (1994), soit environ 11%.

Parmi les quelque 385.000 ha de la zone de mangroves de Guinée précitée, 140.000 ha (env. 36,4%) sont déjà convertis en rizières.

La conversion en rizières est une des grandes causes de la diminution des forêts de mangroves, mais un problème encore plus important est l'abandon des rizières suite à la baisse de production qui se produit surtout dans la zone littorale et en amont de la zone littorale. Parmi les 140.000 ha précités, seuls 78.000 ha sont réellement utilisés comme rizières, les 62.000 ha restants (soit env. 44,3% de la surface totale des rizières) sont des rizières abandonnées. A Rio Soumba, environ 80% des rizières sont abandonnées.

Cette baisse de la production est due à trois éléments: 1) l'accumulation de sulfates composés, 2) la destruction des terrains cultivés et talus par la pénétration des crabes, 3) la pénétration de plantes très résistantes au sel. La cause 1) s'applique à environ 56,5% (35.000 ha) des rizières abandonnées, et la durée de service des rizières est estimée à 7 à 10 ans si la gestion n'est pas assurée correctement. Actuellement, la plupart des rizières sont laissées telles quelles entre la fin de la récolte et la fin mai (fin de la saison sèche), ce qui provoque le problème précité. Ces problèmes pourraient être considérablement limités par une conception adaptée des terrains cultivés et leur gestion pendant la saison sèche.

Par ailleurs, la production de riz s'effectue à grande échelle à Koba (zone où prédomine *Avicenia* à faible accumulation de sulfates composés) et dans la plaine fluviale de Kapatchez (les dépôts alluviaux du fleuve sont importants et permettent le renouvellement des sols) où l'influence de l'oxydation des sols est moindre.

(4) Conversion en marais salants

Le volume total de sel produit sur les marais salants de la côte est estimé à environs 23.000 à 30.000 tonnes. La production de sel est concentrée de février à mai, la période d'augmentation de la teneur en sel de la zone d'eau saumâtre, c'est généralement un travail saisonnier. L'efficacité de production étant estimée à 1,5 kg/m²/fois (50 jours de travail), si l'on suppose deux productions, cela fait une surface totale de marais salants de 800 à 1.000 ha.

(5) Coupe pour le bois de fumage

70 à 90% des poissons sont dit transformés par fumage en Guinée, mais il n'existe pas de chiffres précis. Le combustible pour le fumage est pratiquement entièrement de la mangrove et principalement du *Rhizophora*.

Les fours de fumage sont de trois types : 1) four traditionnel, 2) four en fût, 3) four amélioré. L'étude faite cette fois-ci à Khatibini et Dubréka a montré que les types de fumage utilisés dans la région littorale étaient : four traditionnel 4 : 6 four en fût, la vulgarisation du four amélioré étant encore faible.

Le rapport du projet de Dubréka a montré que la quantité de bois utilisés par kg de

poisson était de 2,4 kg (fumage court) - 3,8 kg (fumage long) pour le four traditionnel, et de 2,1 kg (fumage court) - 3,6 kg (fumage long) pour le four en fût. L'introduction de four amélioré a donné le résultat : 0,5 kg (fumage court) - 1,8 kg (fumage long), et le temps moyen pour le fumage court a été amélioré à 1 h 25 min. et celui qui est pour le fumage long à 3 h 44 min.

L'enquête par interview effectuée à Kamsar et Khatibini au cours de l'étude de cette fois-ci a donné 2,5 kg pour le four en fût (temps moyen de 2,5 h de fumage) et 1,05 kg pour le four amélioré (temps moyen à 2,33 h pour le fumage court). La coopérative des fumeuses de Bonfi qui utilise des fours améliorés emploie 1,1 kg de bois par kg de poisson frais pour le fumage court et 4,3 kg pour le fumage long.

La capture annuelle de la pêche artisanale est de 47.000 tonnes (statistiques 1998 du CNSHB). Parmi les 80% des poissons frais transformés par fumage, 40% sont par four traditionnel et 60% par four en fût, et 50% du poisson fumé est en fumage court et 50% en fumage long. Si l'on considère le nombre de fours améliorés introduits sans influence sur l'ensemble, le volume de bois utilisé annuellement comme combustible est estimé à environ 110.000 t (Tableau 3-9-1).

Tableau 3-9-1 Calcul du volume de bois utilisé pour le fumage

Type de four de fumage	Type de fumage	Volume de poisson frais fumé (t)	Volume de bois unitaire (kg de bois/kg de poisson frais)	Volume total de bois utilisé (t)
Four traditionnel (40%)	Fumage court (50%)	7.520 (40% x 50% = 20%)	2,4	18.048
	Fumage long (50%)	7.520 (40% x 50% = 20%)	3,8	28.576
Four en fût (60%)	Fumage court (50%)	11.280 (60% x 50% = 30%)	2,1	23.688
	Fumage long (50%)	11.280 (60% x 50% = 30%)	3,6	40.608
Total		37.600 (80% de poissons débarqués)		110.920
Si tous les fours étaient des fours améliorés	Fumage court (50%)	18.800	0,88 (0,5+1,05+1,1)/3	16.544
	Fumage long (50%)	18.000	3,05 (1,8+4,3)/2	57.340
				73.884

(6) Coupe d'arbres pour la production de sel

La méthode de production du sel traditionnelle est très extensive, elle consiste à faire pénétrer de l'eau saumâtre et de l'eau de mer dans la zone de coupe des mangroves, à la laisser sécher, puis à collecter le sel accumulé à la surface avec la terre superficielle. Ce sel est placé dans un entonnoir d'environ 1 m de diamètre en feuilles de palmier etc. et comme pour l'extraction du café, on verse dessus de l'eau et extrait un liquide fortement salé. Ce liquide est bouilli dans de grandes marmites pour raffiner le sel en faisant évaporer l'eau.

On peut diviser les habitants qui fabriquent le sel en deux groupes. L'un est composés de propriétaires terriens qui fabriquent du sel pendant la période de jachères, mais il ne produit pas de sel si son revenu agricole est suffisant. L'autre groupe se composant de migrants (ne possédant pas de terres), qui ont obtenu l'autorisation d'utiliser la forêt de mangroves d'un propriétaire terrien et produisent du sel. Il arrive aussi qu'ils pratiquent la pêche artisanale, mais le revenu de la production de sel est important dans leur budget familial. Le prix du sel

est de 100 FG le kg pendant la saison sèche, mais le prix augmente pendant la saison des pluies parce que volume fourni baisse.

Il faut en moyenne 3 à 4 kg de bois (Projet mangroves) pour produire 1 kg de sel, et ce qui permet d'estimer à environ 69.000 à 92.000 t le volume total de bois de mangrove utilisé pour la production de sel dans tout le pays à partir de la production de sel annuelle (2.300 t).

(7) Coupe d'arbres pour le combustible

D'après l'étude faite par la FAO en 1987, le volume de bois utilisé comme combustible à Conakry (population de 900.000 habitants) était de 387.000 t de bûches et 50.000 t de charbon de bois, ce qui fait un total de 900.000 stères, et correspond à 6.000 ha de mangroves et 8.000 ha de forêts de savane. Selon l'étude, la population en l'an 2000 a été estimée à 1,5 million d'habitants, ce qui correspond à 2,8 millions de stères, soit à 22.400 ha. Le recensement effectué en 1996 a indiqué une population de 1.094.075 habitants pour Conakry, ce qui correspond pratiquement à la prévision. Si l'on applique les données ci-dessus, le volume de bois des forêts de mangrove utilisé est d'environ 520.000 t, ce qui correspond à 18.600 ha (79,7 m³/ha).

(8) Ecart régionaux dans l'utilisation des forêts de mangroves

Le modèle d'utilisation des ressources de mangroves est grosso modo celui indiqué jusqu'ici, mais des différences régionales existent comme le montre le Tableau 3-9-2.

Tableau 3-9-2 Caractéristiques de l'utilisation des ressources en mangroves par région

Région	Particularités
Nord de la préfecture de Boké	La coupe des forêts de mangroves des environs est considérablement avancée pour assurer la première production de poissons fumés de Guinée, et actuellement les apports de Guinée-Bissau augmentent.
Environs de Conakry	Au Sud de la jonction de la presqu'île, à cause de la coupe excessive jusqu'à présent, seules de petites bûches difficilement utilisables comme combustibles subsistent, ce qui a fait baisser la pression pour la coupe. C'est pourquoi la demande en combustible de Conakry dépend de la coupe dans les préfectures voisines (préfectures de Boké, Boffa et Forécariah), et 30% environ des coupes dans les forêts de mangroves de Dubréka sont destinées au combustible de Conakry.
Environs des principales villes littorales	La situation ressemble à celle aux environs de Conakry. Dans la région littorale, les environs de villes servent de source d'approvisionnement en bois locale et pour les villes.
Préfecture de Forécariah	La situation est plus complexe parce que beaucoup de réfugiés sont arrivés de la Sierra Leone voisine. Vu le système d'utilisation des sols guinéen traditionnel, on peut penser que les réfugiés vivent dans des camps, mais aussi beaucoup dans des villages guinéens où ils pratiquent l'agriculture après obtention de terres.

(9) Eléments socioculturels de l'utilisation des forêts de mangroves

Légalement, les sols le long de la ligne littorale sont propriété de l'Etat, mais en réalité, ne sont pas du tout gérés par l'Etat. Traditionnellement, la famille du fondateur d'un village possède toutes les terres du village, zone de mangroves y compris, et donne le droit d'utilisation des sols aux migrants. Mais la coupe des forêts de mangrove pour le combustible n'est pratiquement pas gérée.

La pêche est une activité récente en Guinée, par rapport aux pays voisins, quelques dizaines d'années environ. Presque toutes les ethnies de la région littorale sont des agriculteurs à l'origine, et parmi les terres des villages, ils utilisent les terrains éloignés de la côte, par exemple les terrasses littorales comme champs, et ont l'habitude de donner le droit d'utilisation des terres proches de la côte aux migrants. Par conséquent, les gestionnaires traditionnels des terres ont tendance à ne pas beaucoup s'intéresser à l'appauvrissement des ressources de la zone de mangroves.

(10) Gestion actuelle des mangroves et problèmes en Guinée

Le Schéma directeur de gestion des mangroves a été publié sous forme de rapport en 1990. A cette occasion, une étude des ressources a été effectuée dans tout le pays, mais aucune étude n'a été faite depuis lors. La gestion des forêts de mangroves est placée sous la tutelle de la Direction des Eaux et Forêts, qui a un bureau seulement à Dubréka, et n'est pas organisée pour assurer la gestion au niveau national.

Les problèmes particuliers de l'utilisation des ressources en mangroves sont réglés principalement par l'ONG, comme le montre le Tableau 3-9-3, mais il s'agit de questions locales de petite envergure, et la coordination entre les différentes activités n'est pas suffisante. Ces activités sont principalement réalisées dans le cadre de la coopération étrangère, le gouvernement guinéen n'ayant pas d'organisation d'assistance.

Tableau 3-9-3 Engagement dans les problèmes individuels en Guinée pour la protection des ressources en mangroves

Problème	Mesures	Problèmes
Rizières	Augmentation de la production par organisation des terrains cultivés, amélioration des systèmes hydrauliques, introduction de variétés améliorées, et réhabilitation des rizières abandonnées et rétablissement des forêts par boisement	Le système de vulgarisation est insuffisant.
Fumage	Vulgarisation de fours améliorés	Fourniture de fonds pour la construction de fours de fumage. Système de vulgarisation non aménagé.
Production de sel	Vulgarisation des techniques de production de séchage au soleil sur bâches en vinyle.	Les bâches en vinyle ne sont pas fabriquées en Guinée. Système de vulgarisation non aménagé. Comme beaucoup des producteurs de sel obtiennent leur revenu de la production de sel pendant la saison sèche, même si les techniques de séchage au soleil sont introduites, elles le seront en parallèle avec les techniques traditionnelles.
Combustible	Dans le projet de Dubréka, les zones de coupe pour le combustible ont été limitées, et le contrôle des coupes pour le combustible des villes a été établi par des conventions signées entre les sociétés de coupe fournissant le combustible aux villes et les villages, etc.	Absence d'intermédiaires pour des discussions entre villageois et bûcherons. L'organisation des habitants est indispensable.

3-9-1-2 Autres problèmes environnementaux dans la région littorale

(1) Animaux maritimes

Les animaux aquatiques comme les laurentins, hippopotames pygmées, pélicans gris, pélicans roses et flamants roses appartiennent à la classe de protection A (interdiction de leur capture dans un but autre que l'étude), les crocodiles et hippopotames à la classe de protection B (interdiction de capture sans autorisation). Il n'y a pratiquement pas d'études en Guinée sur les écosystèmes des espèces animales et végétales, les précédentes y compris. Leur habitat n'est même pas précisément connu. Des conflits entre une partie des animaux (laurentins, éléphants etc.) et les habitants suite aux dégâts aux cultures sont rapportés.

(2) Autres problèmes environnementaux de la région littorale

Une dégradation de la qualité de l'eau est à craindre par déversement direct des eaux

usées et des déchets généraux des zones urbaines comme Conakry. L'influence des poussières des mines et de l'eau des usines sur la côte et dans le cours inférieur des fleuves est à craindre, par exemple l'influence de la poudre des mines de l'usine des bauxites de Kamsar. La vérification de ces problèmes sera faite autant que possible lors de la 3ème étude sur place.

3-9-2 Principaux fleuves de l'intérieur et leurs affluents

3-9-2-1 Ecoulement de sol de surface dans les fleuves

En Haute Guinée, les formes d'agriculture sont grosso modo de deux types : rizières dans la plaine d'inondation et culture sur brûles sur les terrasses des fleuves. Les rizières dans la plaine d'inondation étant développées jusqu'aux berges des fleuves, l'expérience de l'aménagement des terrains cultivés manque, et le sol de surface s'écoule facilement dans le fleuve. La culture sur brûlis sur les terrasses se fait par rotations par unités de plusieurs hectares parce que les familles influentes des villages ont beaucoup de terres; mais les habitants qui se sont installés ultérieurement ont de petites surfaces (environ 1 ha), ils pratiquent la culture sur brûlis en continu tous les ans, et l'écoulement de terre de ces champs de petite taille dans les affluents est à craindre. Comme le niveau d'eau du fleuve Niger a tendance à baisser depuis quelques années, le volume d'eau entrant dans la plaine d'inondation pendant la saison des pluies augmente, et l'accumulation de terre sur le lit des fleuves augmente vu l'accroissement des dégâts dus à l'inondation dans les rizières proches du fleuve.

3-9-2-2 Pulvérisation d'insecticides pour les mesures contre l'orchocercose

Le Programme de l'orchocercose a commencé dans la partie centrale de l'Afrique Occidentale (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, une partie du Mali, Togo, Bénin, Ghana) depuis 1974. Il a été réalisé expérimentalement dans la partie Ouest, Guinée y compris, en 1985, et dans toute la zone à partir de 1988. Ce programme sur 15 ans devrait s'achever en 2002. Les mesures contre l'orchocercose comprennent le contrôle du vecteur (hôte intermédiaire) et les soins de la maladie. Le contrôle du vecteur s'est fait par pulvérisation aérienne d'insecticide. Les produits pulvérisés sont des produits certifiés inoffensifs pour l'environnement sous inspection de l'OMS (WHO) en 1977, que chaque pays a sélectionnés selon la situation locale. La Guinée a commencé en 1988 les pulvérisations aériennes, et a utilisé au début du taméophose (produit phosphorique) et de l'abanto; mais l'apparition d'un vecteur résistant à ces produits a conduit à l'adoption de trois autres produits: piracrollefosse, foxine (phosphorique) et palmétorine. La pulvérisation se fait en principe une fois par semaine, et la confirmation du nombre de l'orchocercose servant d'hôte principal par échantillonnage dans les zones contaminées, a permis d'espacer les pulvérisations dans les zones faiblement touchées.

Une étude par prélèvement est faite périodiquement depuis 1987 pour contrôler l'effet de ces produits chimiques sur les écosystèmes fluviaux de Guinée, et les éléments suivants ont été mesurés sur les poissons et les invertébrés sur 3 sites. Le 1er prélèvement de poissons a eu lieu en février, celui d'invertébrés une fois par tous les mois entre novembre et avril, pendant la saison sèche. Un rapport annuel des résultats est rédigé.

Tableau 3-9-4 Rubriques de mesures de suivi de l'impact du Programme l'orchocercose

Objets du suivi	Rubriques du suivi	Site de suivi
Poissons	Indice de diversité des espèces Productivité CPUE (captures par unité d'effort)	Baranaba (fleuve Dion) Maadiana Bac (fleuve Sankarani)
Invertébrés	Nombres	Télé (fleuve Dion) Sansanbaya (fleuve Niahdan)

D'après ces rapports, des cas de morts de poisson ont été relevés par 3 fois entre 1996 et 1998 pour les produits phosphoriques. Dans tous les cas, les poissons morts ont été trouvés dans un rayon d'1 km. Deux points ont été donnés pour les raisons de ces accidents : 1) les pulvérisateurs se sont trompés et ont pulvérisé un produit différent, 2) Erreur de calcul de densité du produit : le niveau d'eau réel au moment (ou sur le lieu de pulvérisation) était inférieur à celui au moment (ou sur le lieu de pulvérisation) du calcul, et de manière relative, la teneur du produit pulvérisé a été forte. Depuis 1999, il n'y a pas eu de mort de poissons reconnue due aux pulvérisations du Programme de l'orchocercose. Il y a eu plusieurs cas de morts de poissons, mais ils sont jugés dus à d'autres produits chimiques (pêche illégale au poison etc.)

3-9-2-3 Evacuation des eaux usée par les mines

Les mines de l'intérieur, principalement d'or, de diamants, sont de tailles diverses, allant des grandes exploitations gérées par des capitaux étrangers aux petites exploitations artisanales. Une évaluation de l'impact sur l'environnement est obligatoire pour le développement des mines de taille industrielle, un rapport provisoire est fait, mais il n'y a aucun suivi. Le suivi obligatoire des relevés concernant l'influence des eaux usées des mines sur l'environnement et une inspection administrative périodique est requis. Une réglementation est aussi requise pour les exploitations des mines artisanaux.

3-10 Système financier

3-10-1 Généralités sur le marché financier guinéen

Le marché financier guinéen est encore peu développé du fait de l'ampleur limitée de l'économie, du retard dans le passage à l'économie monétaire, de la confiance insuffisante placée dans la monnaie locale, de la faible propension à épargner des citoyens, du retard dans la mise en place des services financiers, etc. Parmi les institutions financières opérationnelles à fin 2001, on compte sept banques commerciales, à savoir, Banque Internationale Commerciale de Guinée (BICIGUI), Société Générale, Eco-Bank, Banque Internationale etc., quatre sociétés d'assurance et deux compagnies d'assurance-vie. Les sept banques commerciales offrent les services financiers par le biais de 27 agences. Mais en dehors de la BICIGUI, de très loin la plus grande banque de Guinée, qui possède neuf agences en province, les activités sont concentrées dans la capitale Conakry. Les raisons pour lesquelles les banques commerciales hésitent à se développer en province sont les suivantes : la propriété des terrains pouvant servir de garantie pour un prêt n'est pas clairement définie, la législation permettant d'imposer le remboursement d'un prêt n'est pas encore en place, le taux d'alphabétisation de la population est faible, les habitants ne sont pas en mesure de soumettre les tableaux financiers servant de base aux prêts bancaires.

Le montant des encours de prêts accordés par les banques commerciales à fin 2001 s'élevait à 213,8 milliards de francs guinéens (FG). La répartition par domaine de ces prêts est la suivante : commerces 59,7%, services 9,2%, construction 8,1%, industries manufacturières 7,2%, agriculture et tissage 6,9%, transport 2,8%, autres 6,1%. Les prêts à court terme (moins d'un an) sont les plus nombreux, représentant 87% du total¹⁷.

Les réglementations de la Banque Centrale relatives aux taux d'intérêt de l'épargne et du crédit ayant été abolies en 1993, les banques commerciales peuvent fixer les taux comme elles l'entendent, sur la base des taux d'intérêt des bons du Trésor émis par le gouvernement. Le tableau ci-dessous présente les taux d'intérêt pratiqués ces dernières années en matière d'épargne et de crédit.

Tableau 3-10-1 Taux d'intérêt (%)

	1996	1997	1998	1999	2000
Taux directeur	18,0	15,0	12,0	14,0	11,5
Obligations du Ministère de l'Economie et des Finances (3 mois)	12,0	9,0	9,0	11,0	--
Taux d'intérêt minimum de l'épargne	9,0	5,5	6,4	5,7	7,5
Taux d'intérêt des crédits accordés par les banques commerciales	21,0	20,0	19,6	19,9	19,4

Source : FMI

3-10-2 Financement informel

En général, dans les pays où le marché financier est peu développé ou dans lesquels un grand nombre de personnes ne peuvent accéder au marché financier formel, le secteur informel comble ce vide et couvre une partie des besoins. On rencontre une telle structure du système financier dans presque tous les pays en voie de développement, et la Guinée n'échappe pas à cette règle. Ne pouvant accéder aux financements formels parce qu'ils n'ont pas de terrain ou de bâtiment à proposer comme garantie pour un crédit, parce qu'ils ne peuvent pas remplir les documents nécessaires ou parce qu'ils n'habitent pas dans une région

¹⁷ "RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES" Banque Centrale de la République de Guinée, le 31 décembre 2001

où se trouve une agence d'un organisme financier, etc., les commerçants, artisans, agriculteurs et pêcheurs de Guinée recourent traditionnellement au marché informel pour obtenir les fonds dont ils ont besoin.

Les bailleurs de fonds de ce marché informel peuvent être la famille, les amis, les connaissances, les propriétaires de terrains, les armateurs, les mareyeurs, les grossistes, les prêteurs sur gages, les usuriers, etc. Dans le cas des fonds nécessaires à l'activité économique, il s'agit le plus souvent des propriétaires de terrains, des armateurs, des mareyeurs et des grossistes, qui interviennent à un endroit ou à un autre de la chaîne économique. Par exemple, il arrive que les mareyeurs accordent des prêts aux producteurs pour garantir leur approvisionnement en produits.

Dans le cas d'un recours au financement informel pour l'activité économique, il est fréquent que l'emprunteur ait besoin de fonds de fonctionnement. Les artisans et commerçants achètent généralement des matériaux et des produits, les agriculteurs des graines, des jeunes pousses et des engrais, et les pêcheurs de la nourriture, du carburant et des appâts.

La durée de l'emprunt dépend de la nature de l'activité économique concernée. Dans la pêche, un emprunt est généralement remboursé après chaque navigation, tandis que dans l'agriculture, il est remboursé à la récolte suivante. Le remboursement peut se faire en liquide, mais celui des intérêts se fait assez souvent par le paiement en nature, en donnant une partie des produits agricoles ou halieutiques. La souplesse des conditions de prêt et la simplicité des formalités d'emprunt sont les principales raisons qui expliquent la large utilisation du financement informel.

Le niveau des taux d'intérêt est très variable, et le taux annuel est compris entre 50 et 300%. Les taux d'intérêt sont plus élevés par rapport à ceux généralement pratiqués dans le marché domestique pour les raisons suivantes : 1) Les emprunteurs ne disposent d'aucun autre moyen de financement, 2) Les prêts se font souvent sans garanties, 3) Les prêteurs prennent des risques importants en envisageant jusqu'à la possibilité d'une mauvaise récolte ou d'une mauvaise pêche, d'un accident, etc. Toutefois, dans certains cas rares, il arrive que les prêteurs fournissent des fonds de fonctionnement sans percevoir d'intérêts afin de garantir la stabilité de leur approvisionnement.

Ainsi, le marché informel constitue un moyen de financement efficace pour les micro-entrepreneurs artisanaux. Mais si la dépendance vis-à-vis de ce marché augmente, il est à craindre qu'ils soient totalement dominés par les bailleurs de fonds, en position de force.

C'est dans ce contexte que des associations de l'aide mutuelle financière, appelées « tonchins » se développent non seulement en Guinée, mais dans toute l'Afrique Occidentale. Les « tonchins » sont présentes dans toutes les couches sociales de la population guinéenne. Leur organisation est la suivante :

- L'activité est le plus souvent gérée par les femmes. L'argent emprunté est généralement utilisé pour les cérémonies (mariages, obsèques, etc.), comme appoint du budget familial, comme préparation des grosses dépenses, pour les loisirs, etc.
- Chaque tonchin est constituée de dix personnes environ, qui déposent une somme donnée chaque jour, chaque semaine ou chaque mois (dans les villages agricoles, il arrive aussi que les gens apportent du riz, etc.).
- L'activité étant gérée sur la base d'un engagement verbal, la confiance réciproque entre les membres est indispensable.
- Lorsque le montant fixé est atteint, l'un des membres reçoit la totalité de ce montant et

l'utilise. Le dépôt continue et, la fois suivante, ce sera un autre membre qui touchera le même montant, etc. L'ordre dans lequel les membres reçoivent l'argent est déterminé par accord préalable.

- La tonchin disparaît dès que le dernier membre a touché son argent.

Exemple de M. Yakouba dans le village de Koukoudé

M. Yakouba gère une grande exploitation de fumage de poisson et de vente du poisson fumé dans le village de Koukoudé. Dans ses six fours, il fume le bonga et la sardinelle débarqués à Koukoudé et, tous les trois mois, se rend à N'Zérékoré, Guékédou et Kindia pour vendre ses produits aux grossistes et commerçants locaux. Il vend à chaque tournée environ 5 tonnes de poisson fumé, qui lui rapportent entre 10 et 15 millions de FG. M. Yakouba préfinance en permanence trois embarcations appartenant à une personne du village. Il donne à cette personne le carburant, la nourriture, etc., et bénéficie en retour d'un tarif avantageux pour son poisson. Par exemple, dans le cas d'un poisson vendu sur le port 500 FG les cinq, il en reçoit six pour le même prix. Ce genre d'arrangements est courant dans la pêche artisanale guinéenne.

Par ailleurs, entre 1997 et 2001, M. Yakouba participait à une tonchin avec onze autres fumeurs de poisson et mareyeurs de son village, qui lui permettait de constituer son fonds de fonctionnement. Chaque membre apportait chaque mois 25.000 FG, et les 300.000 FG collectés étaient donnés à l'un des membres, à tour de rôle. En 2002, ces membres de la tonchin ont fondé une coopérative. Grâce à la garantie représentée par cette coopérative, le Crédit Rural de Guinée (CRG) leur a accordé un crédit de 4,8 millions de FG (400.000 FG par membre) leur permettant de constituer un fonds de fonctionnement. Enfin, selon M. Yakouba, les pêcheurs participaient également à une tonchin pour collecter des fonds d'achat des filets et d'autres engins de pêche.

L'exemple de M. Yakouba constitue un cas de succès pour une exploitation à grande échelle, mais il existe dans le village d'autres cas à plus petite échelle où les tonchins n'ont pas bien fonctionné. Mme Mayéni, présidente de la coopérative de fumeuses, gère une petite exploitation de fumage. Elle a besoin de fonds de fonctionnement pour poursuivre son activité, mais plusieurs fois par le passé, la tonchin à laquelle elle participait a été interrompue en cours de route, générant une perte. Mme Mayéni déclare qu'elle n'est plus intéressée à participer à une tonchin.

3-10-3 Microfinancement

Jusqu'à la fin des années 80, les programmes de financement destinés à l'agriculture et à la pêche étaient extrêmement limités en Guinée. Une coopération destinée à introduire un système de microfinancement a commencé au milieu de ces années 80 et, en 1988, le CRG et le Crédit Mutuel de Guinée (CMG) ont été créés dans le cadre du projet de microfinancement. Ces institutions ont développé leurs activités grâce à l'aide de la BAD, du Fonds International pour le Développement Agricole (IFAD), de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), etc. Depuis, un certain nombre d'institutions de microfinancement ont été créées, au point qu'il en existe aujourd'hui une dizaine en Guinée. Les plus représentatifs sont le CRG, PRIDE Finance Guinée, Yété Mali et 3A Entreprises. Le CMG, qui était la plus grosse institution de microfinancement de Guinée, a cessé ses activités en mars 2001 à cause de la faillite.

Ces institutions de microfinancement, présentes dans l'ensemble du pays, offrent leurs

services jusque dans les villages agricoles, ce que ne font pas les banques. Leurs clients sont les agriculteurs, les pauvres, les petites entreprises urbaines, les groupes de femmes, les micro-entrepreneurs etc., qui ne peuvent bénéficier des services financiers parce qu'ils n'ont aucun bien à offrir en garantie, parce qu'ils ne savent pas lire ni écrire, etc. A la fin 2001, près de 110.000 personnes utilisaient les services de ces institutions de microfinancement par le biais de 107 caisses, pour un montant total des dépôts de 4,7 milliards de FG et un montant des crédits de 10 milliards de FG¹⁸.

Les services et la forme commerciale diffèrent de façon importante suivant les institutions de microfinancement. Par exemple, 3A Entreprises et PRIDE Finance Guinée ne collectent pas d'épargne et s'occupent uniquement du crédit. En outre, le taux d'intérêt de 3A Entreprises est de 15% par an, tandis que celui de PRIDE Finance Guinée est de 30%.

La Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) qui cherche à garantir un développement continu des institutions de microfinancement, a créé en 2000 un bureau « Microfinancement ». Ses fonctions sont les suivantes :

- Aménagement de la législation relative à l'exploitation des institutions de microfinancement (licence, indicateurs de gestion, capacité des administrateurs, etc.)
- Suivi de leur situation d'exploitation

La législation relative aux institutions de microfinancement est en cours d'élaboration et devrait entrer en vigueur en décembre 2003. Pour l'instant, les mesures nécessaires à l'exploitation desdites institutions sont prises sous la forme d'ordres de la Banque Centrale.

(1) Institutions de microfinancement

Parmi la dizaine d'institutions de microfinancement, nous nous sommes intéressés, dans la présente étude, au CRG, à PRIDE Finance Guinée et à Yété Mali, dont les volumes de transactions sont importants et qui comptent de nombreuses références dans le secteur des pêches.

Le Tableau 3-10-2 présente les activités de ces organismes ainsi que leurs expériences en matière de financement de la pêche artisanale.

Crédit Rural de Guinée (CRG)

Le CRG a été établi en 1988 en tant que projet de microfinancement. L'objectif était de mettre en place un système de banque agricole permettant d'offrir des services d'épargne et de crédit aux personnes pauvres des villages agricoles de Guinée. Il a été établi en tant que projet pilote selon le modèle de la Grameen Bank. Patronné par le Ministère de l'Agriculture, Elevage et Forêts il a été géré par les ONG françaises IRAM, SIDI, etc. Il bénéficie de l'aide financière de la Caisse Française de Développement, du Fonds Européen de Développement, de la BAD et de l'*U.S. Agency for International Development* (USAID). En novembre 2001, le CRG est devenu indépendant, avec un statut de société anonyme et un capital de 470 millions de FG. La structure du capital est la suivante : sociétaires (bénéficiaires) 40%, employés 35%, gouvernement guinéen 15%, SIDI 8%, IRAM 2%.

Jusqu'à présent, le CRG a surtout été présent dans les villages agricoles. Son

¹⁸ « RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES » Banque Centrale de la République de Guinée, le 31 décembre 2001

organisation comprend le siège, 10 bureaux régionaux et 92 caisses. Le nombre des caisses continue d'augmenter encore aujourd'hui. Le CRG emploie actuellement 192 personnes. Les caisses, basées sur le principe de la caisse d'épargne et de crédit¹⁹, sont gérées de façon assez autonome par les représentants des sociétaires qui définissent l'orientation de base de la gestion dans un comité d'administration. Dans chaque caisse, le travail administratif est réalisé en général par un ou deux agents envoyés par le siège. La fonction principale du siège et des bureaux régionaux est de diriger les équipes et de suivre la situation d'exploitation des différentes caisses.

Les crédits sont accordés à des groupes de cinq personnes, qui portent en commun la responsabilité de remboursement, suivant le principe de la caution solidaire. En cas de non respect du délai de remboursement, les membres du groupe font l'objet de sanctions, qui peuvent être une interdiction de crédit, une amende ou, plus rarement, une sanction judiciaire.

PRIDE Finance Guinée

PRIDE Finance Guinée est une ONG qui a commencé ses activités en Guinée en 1991 avec l'aide de l'USAID. Elle a pour objectif de réduire la pauvreté en Guinée par le biais d'aides accordées aux personnes concernées aux petites/micro-entreprises privées. En 1998, PRIDE a été séparé en deux entités, PRIDE Formation, qui prend en charge la formation, et PRIDE Finance Guinée, qui vise à devenir une institution de microfinancement financièrement autonome.

PRIDE Finance Guinée n'est pas géré, comme les autres institutions de microfinancement travaillant en Guinée, en tant que caisse d'épargne et de crédit, mais sous la forme d'une banque, par le biais de ses 14 agences placées directement sous sa responsabilité. Pour bénéficier d'un crédit, les demandeurs doivent verser une garantie représentant 3% du montant du crédit. Il existe deux types de crédits :

- Microfinancement à court terme

Les crédits sont accordés à des groupes de 3 à 5 personnes qui veulent bénéficier de crédits, suivant le principe de la caution solidaire. Tous les membres du groupe peuvent recevoir les prêts. Le montant du crédit peut aller de 50.000 à 500.000 FG et la durée de 6 à 12 mois. La fréquence de remboursement peut aller de deux fois par semaine à une fois par mois. Le taux du crédit est uniforme à 2,5% par mois.

- Prêts à moyen terme (PMT)

Il s'agit de prêts individuels accordés avec garantie en nature ou garantie par un garant. Ils sont destinés à aider les petites/micro entreprises souhaitant investir dans des équipements ou agrandir leur commerce (produits agricoles, produits artisanaux, etc.). Le montant du crédit peut aller de 500.000 à 5 millions de FG et la durée de 12 à 24 mois. Le taux du crédit est uniforme à 2,5% par mois.

¹⁹ Les banques et les caisses d'épargne et de crédit sont dans les deux cas des institutions financières qui acceptent les dépôts et accordent des prêts. La différence est la législation qui sert de base à leur création : il s'agit de la « Loi sur les banques » pour les premières, et de la « Loi sur les coopératives », de la « Loi sur les caisses d'épargne et de crédit », etc. pour les secondes. Concrètement, les banques offrent leurs services au grand public, tandis que les caisses d'épargne et de crédit les réservent à leurs sociétaires. En outre, les banques sont intégrées en une seule société, du siège aux agences, tandis que les agences d'une caisse d'épargne et de crédit sont souvent autonomes, avec un statut de caisse de crédit à part entière, le siège ayant un rôle de fédération.

Yété Mali

Yété Mali, créé en juin 1997, est une institution de microfinancement fonctionnant comme une caisse d'épargne et de crédit. Géré par l'ONG canadienne, Développement International Desjardins, il bénéficie de l'aide de l'Agence Canadienne de Développement International (CIDA).

L'objectif de Yété Mali est d'offrir aux habitants de Conakry des produits et des services financiers à prix avantageux. Les dépôts servent à financer les crédits, et les sociétaires de la caisse remboursent leurs crédits lorsqu'ils ont dégagé un bénéfice. L'activité est limitée pour l'instant à Conakry, où Yété Mali possède 13 caisses (caisses d'épargne et de crédit) réparties dans les cinq communes. Le nombre total des employés est de 65. Yété Mali cherche à impliquer de plus en plus le personnel guinéen et, en avril 2003, la gestion actuellement réalisée par le personnel canadien devrait être confiée à une équipe guinéenne.

L'activité se caractérise par le fait que les utilisateurs sont majoritairement des femmes et que l'accent est mis sur l'épargne. La proportion des femmes dans les crédits accordés est de 80% en nombre de comptes et de 53% en encours. Les ressources de crédit sont constituées par l'épargne collectée auprès des sociétaires. La moitié de ce montant n'est pas affectée aux crédits, mais placée dans une banque commerciale pour protéger les dépôts.

Les crédits sont accordés à des personnes individuelles ou à des groupes. Le taux d'intérêt est de 2% par mois. Le dépôt de garantie varie selon le type et le montant du crédit, entre 10 et 50% du montant emprunté. Il existe différents types de crédits :

- Crédits ordinaires : destinés aux personnes individuelles sociétaires de la caisse de leur localité ; montant compris entre 1 et 1,5 million de FG
- Microfinancements aux groupes de femmes : destinés à des groupes de femmes ; montant compris entre 100.000 et 150.000 FG
- Crédits ordinaires aux groupes : destinés à des groupes de sociétaires travaillant dans le même secteur ; montant compris entre 200.000 et 600.000 FG
- Avances sur salaires : réservés aux personnes possédant des comptes pour le virement des salaires

Tableau 3-10-2 Comparaison des institutions de microfinancement

	CRG décembre 2001	PRIDE Finance Guinée septembre 2002	Yété Mali août 2002
Principaux utilisateurs	Agriculteurs et pauvres des villages agricoles	Micro-entrepreneurs	Activités économiques informelles des femmes
Principales zones d'activité	Villages agricoles	Surtout les grandes villes	Conakry
Statut	Société anonyme	ONG	ONG
Propriétaire	Sociétaires 40%, employés 35%, gouvernement guinéen 15%, organismes de coopération 10%	PRIDE	Yété Mali
Forme d'activité	Caisse d'épargne et de crédit	Banque	Caisse d'épargne et de crédit
Contenu de l'activité	Surtout crédits, mais aussi dépôts	Uniquement crédits	surtout dépôts, mais aussi crédits
Pénétration du service			
Nombre d'agences	92	14	13
(dont à Conakry)	(1)	(3)	(13)
Nombre de sociétaires	88.592	13.814	14.434
Nombre de comptes de crédit	88.592	13.814	1.955
Encours des crédits	7.616.100.000 FG	4.141.400.000 FG	651.940.000 FG
Montant moyen des crédits par personne	86.000 FG	300.000 FG	330.000 FG
Nombre de comptes de dépôt	22.265	--	14.434
Encours des dépôts	3.913.260.000 FG	--	1.981.830.000 FG
Montant moyen des dépôts par personne	176.000 FG	--	140.000 FG
Situation de remboursement			
Rapports arriérés de remboursement / encours des crédits	6,6%	--	--
Rapport titres non performants / encours des crédits	--	8,0%	5,0%
Autonomie financière			
Rapport revenus / frais d'activité	80%	100%	--
Références en matière de crédits pour la pêche	Entre 2000 et 2002, 96 moteurs hors-bord (dont 40 à Conakry) et 262 crédits pour fonds de fonctionnement, filets et mareyeurs ont été accordés par les cinq caisses, pour un montant total de 551.960.000 FG.	Crédits accordés à Kamsar et Conakry (détail inconnu)	24 moteurs ont été fournis en 2002 par le biais de six coopératives de pêcheurs (montant total 76.000.000 FG)
Activité future concernant la pêche	En 2003, le CRG envisage d'accorder les crédits pour 100 moteurs à Conakry et 50 en province. Comme il y a aussi des demandes pour des fonds de fonctionnement filets et mareyeurs, il envisage un montant total de 900.000.000 FG environ. Les ressources disponibles en 2003 devraient être les revenus des fonds propres ainsi que les crédits de la BAD.	Les références jusqu'à présent ne sont pas très nombreuses. Mais les besoins en ressources pour la pêche étant importants et le mécanisme du crédit étant en cours de mise en place, PFG entend travailler activement à condition de bénéficier de ressources sous forme de crédits.	Yété Mali entend réaliser activement des crédits pour la pêche à partir de 2003, mais il se heurte aux problèmes suivants : 1. Ses crédits sont accordés sur la base des dépôts des sociétaires, 2. La moitié des dépôts reçus des membres doit être placée dans une banque. Pour ces deux raisons, il lui sera difficile d'augmenter rapidement les crédits pour la pêche s'il ne bénéficie pas d'une aide extérieure.

(2) Mécanisme des microfinancements pour la pêche artisanale

Le mécanisme généralement adopté par le CRG et Yété Mali pour les microfinancements destinés à la pêche artisanale est basé sur les coopératives mises en place dans les différents villages (coopératives de pêcheurs, de fumeuses, de mareyeurs, etc.). Dans le cas du CRG, chaque coopérative fait la synthèse des besoins en matière de crédits puis, après examen, fait la demande auprès de l'une des caisses. La demande n'est pas faite individuellement, mais au nom de la coopérative. Le montant et les conditions du crédit sont définis par discussion entre la coopérative et le Crédit Rural. Une fois le crédit accordé à la coopérative, celle-ci redistribue à chaque membre le montant qui lui revient. La coopérative donc endosse la responsabilité de remboursement auprès du Crédit Rural et, finalement, sert de garantie pour les crédits des membres. En cas de retard de remboursement par un membre, tout nouveau crédit est bloqué pour l'ensemble des membres jusqu'au remboursement.

Habitant le même village et travaillant dans le même secteur, les membres connaissent bien les capacités de la pêche, le sérieux, la crédibilité etc. des autres membres. C'est pourquoi on peut considérer que les membres ne posant pas de problèmes de remboursement sont choisis pour les crédits, dans le cadre de la responsabilité solidaire citée plus haut. Il est souhaité qu'en cas de difficulté de remboursement par un membre, les autres membres mettent la pression sur lui pour obtenir qu'il s'acquitte de sa dette.

En ce qui concerne la pêche artisanale, il existe deux types de crédits (moteurs hors-bord et fonds de fonctionnement), dont le mode de fonctionnement diffère. Le Tableau 3-10-3 présente une comparaison de ces deux types de crédits.

Tableau 3-10-3 Comparaison des crédits pour la pêche (CRG)

	<u>Moteurs hors-bord</u>	<u>Fonds de fonctionnement</u>
Mode de financement	Location-vente	Crédit
Objet du crédit	Moteurs	Argent liquide
Durée	24 mois	12 mois
Taux d'intérêt	20% par an	27% par an

Le financement relatif aux moteurs hors-bord est assez caractéristique. Au lieu de fournir des fonds, le CRG acquiert les moteurs et les fournit aux pêcheurs par l'intermédiaire des coopératives. Mais le CRG reste propriétaire des moteurs jusqu'à la fin des versements : on parle de financement, mais il s'agit en réalité d'une location-vente. Ce système, qui renforce la pression sur les pêcheurs au niveau des paiements, est adapté à la situation de la Guinée, où le dispositif légal permettant d'imposer les remboursements n'est pas encore en place. S'agissant d'une location-vente, la coopérative peut enlever le moteur à un membre qui est en retard dans ses paiements et le confier à un autre membre, ou le CRG peut l'enlever à une coopérative et le confier à une autre coopérative, ce qui permet la poursuite du remboursement.

Les emprunteurs doivent déposer à l'institution de microfinancement, à titre de garantie, un montant représentant entre 3 et 20% du montant du prêt.

Exemple des crédits pour la pêche accordés par la caisse de Douprou du CRG

La caisse de Douprou du CRG accorde des crédits pour la pêche dans sept villages.

L'Union des Coopératives de Pêcheurs Artisanaux de Douprou (UCOPAD) regroupe les pêcheurs de six de ces villages (Goré, Touniflydi, Bongolon, Bongolondi, Poukhoun, Dari). Les crédits sont accordés aux coopératives et aux pêcheurs individuels par le biais de cette union. Dans le village de Koukoudé, qui ne participe pas à l'UCOPAD, la coopérative reçoit les crédits directement de la caisse de Douprou et les redistribue aux pêcheurs membres.

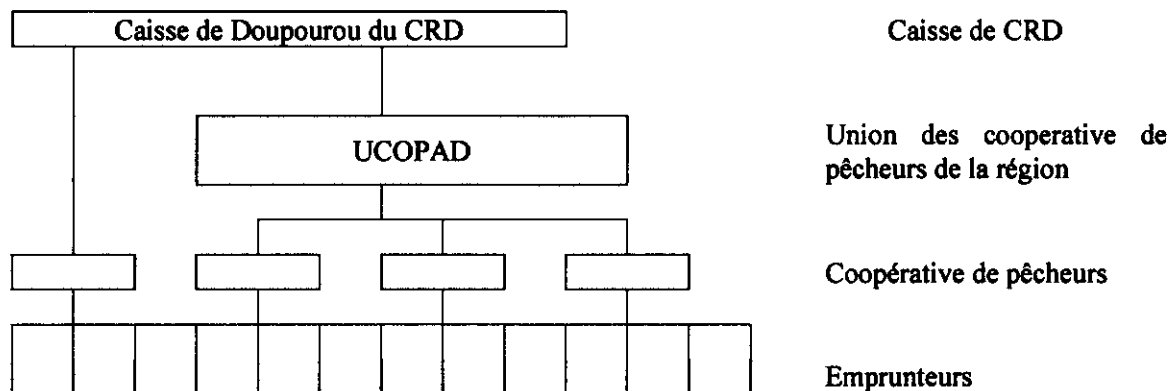


Figure 3-10-1 Mécanisme des crédits pour la pêche à la caisse de Douprou

Le CRG a lancé en 2000 un crédit pour la pêche artisanale par le biais de l'UCOPAD, et on peut dire qu'il s'agissait d'un projet pilote. En 2000 et 2001, les crédits accordés par le biais de l'UCOPAD ont représenté un total de 105.500.000 FG : 12 moteurs hors-bord (30.000.000 FG), 105 fonds de fonctionnement (52.500.000 FG) ainsi que le fonds de fonctionnement relatif au carburant et aux filets achetés par à l'UCOPAD et revendus aux coopératives. Le montant des crédits pour la pêche artisanale accordés par la caisse de Douprou pendant cette période s'est élevé à 216.800.000 FG, y compris les crédits destinés à la coopérative de Koukoudé (28.800.000 FG). Par la suite, les remboursements ont progressé et, à fin septembre 2002, l'encours de crédit était de 17.110.000 FG, dont 3.690.000 FG d'arriérés.

Malgré quelques problèmes dans les remboursements, les crédits pour la pêche artisanale accordés par la caisse de Douprou fonctionnent dans l'ensemble assez bien. Les retards portent sur les crédits accordés à l'UCOPAD pour le fonds de fonctionnement relatif au carburant et aux filets ainsi que sur deux moteurs hors-bord empruntés par des membres. Jusqu'à présent, l'UCOPAD achetait le carburant en gros avec l'argent prêté par ladite caisse et le vendait aux coopératives à un prix inférieur au marché. Mais le gouvernement ayant décidé une baisse du prix du carburant juste après l'achat en gros par l'UCOPAD, celle-ci a enregistré une perte. En ce qui concerne les filets, le remboursement est en retard parce que l'UCOPAD a été endommagée par une bande de voleurs, mais il devrait s'achever prochainement. Concernant les moteurs, le remboursement est en retard dans deux villages. Dans le premier, le montant du crédit étant insuffisant, le pêcheur n'a pas pu acheter un moteur neuf (qui était pourtant la condition du crédit) et l'achat d'un moteur d'occasion est la source des problèmes actuels. Dans le deuxième cas, le moteur a paraît-il disparu. Pour forcer le remboursement, la caisse de Douprou a donc suspendu, parmi les crédits accordés par le biais de l'UCOPAD, les crédits pour les moteurs destinés aux membres ainsi que les fonds de fonctionnement destinés à l'UCOPAD. Cependant, elle envisage de reprendre les crédits au début de l'année 2003, tout en suivant de près la situation de remboursement.

Le mécanisme des crédits pour la pêche artisanale par le biais des coopératives, généralement pratiqué en Guinée, fonctionne très bien. Indépendamment des chiffres ci-

dessus relatifs à la situation de remboursement, l'enquête que nous avons réalisée a également montré des résultats satisfaisants. Par exemple, le président de la coopérative de pêcheurs de Bongolon nous a déclaré : « Il y a quelque temps, un membre de la coopérative a cessé de rembourser le crédit qu'il avait reçu de la caisse de Douprou. Après avoir assuré le remboursement à sa place, je suis allé lui prendre son poisson qu'il débarquait sur la plage. De cette façon, l'argent emprunté a pu être remboursé entièrement ». Et le président de la coopérative de Koukoudé : « Il y a quelque temps, un membre de la coopérative avait du mal à rembourser son emprunt. Nous qui sommes pêcheurs, nous voyions bien qu'avec ce qu'il pêchait, il était dans une situation difficile. Alors nous avons assuré les paiements tous ensemble, puis nous nous sommes fait rembourser lorsque ce membre débarquait son poisson sur la plage ».

(3) Statistiques des financements pour la pêche artisanale

Tableau 3-10-4 Statistiques des financements pour la pêche artisanale accordés par le CRG (2000-2002)

(milliers de FG)

Caisse	Moteurs HB		Engins de pêche		Mareyeurs		Autres		Total	
	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant
Douprou	21	58.800	0	0	105	52.500	10	105.500	136	216.800
Kamsar	12	44.460	0	0	33	15.000	1	1.500	46	60.960
Koba	8	27.400	0	0	0	0	0	0	8	27.400
Maférénya	15	49.800	0	0	124	51.000	0	0	139	100.800
Faranah	0	0	23	10.680	0	0	0	0	23	10.680
Conakry	40	146.000	0	0	0	0	0	0	40	146.000
Total	96	326.460	23	10.680	262	118.500	11	107.000	392	562.640

Source : CRG

Le CRG est la plus grosse institution de financement de la pêche artisanale en Guinée, devant Yété Mali. Il accorde des crédits par le biais de six caisses situées dans les régions littorales. Comme le montre le Tableau 3-10-4, le CRG a accordé 392 crédits entre 2000 et 2002, pour un montant total de 562.640.000 FG. La répartition est la suivante : 96 moteurs hors-bord (326.460.000 FG), 23 crédits pour des engins de pêche (10.680.000 FG), 262 crédits pour des fonds de fonctionnement destinés aux mareyeurs (en réalité, comprend aussi des crédits pour filets et engins de pêche), 11 pour le carburant et les matériels de réparation (107.000.000 FG). De son côté, Yété Mali a réalisé 24 crédits pour des moteurs hors-bord auprès de 6 coopératives de pêcheurs à Conakry (76.800.000 FG).

Les fumeurs de poisson que nous avons interviewés à Koukoudé ont bénéficié en 2002 de prêts du CRG (4.800.000 FG au total), mais ceux-ci ne sont pas inclus dans les statistiques des crédits pour la pêche artisanale. C'est probablement dû au fait que, les crédits pour la pêche artisanale étant réalisés par le biais des coopératives enregistrées auprès du gouvernement, les crédits destinés aux groupes non enregistrés sont considérés comme des crédits commerciaux. Il est vraisemblable que les fonds de fonctionnement accordés à ces groupes non pris en compte dans les statistiques représentent un montant assez important.

Quel effet ces crédits ont-ils eu sur la pêche artisanale en général ? Nous ne disposons pas d'informations suffisantes pour parler de l'ensemble de la pêche artisanale (engins de

pêche, filets, fonds de fonctionnement destinés aux mareyeurs, etc.), mais en ce qui concerne les moteurs hors-bord, nous avons collecté un certain nombre d'informations. En outre, les interviews des pêcheurs ont montré que la demande en matière de crédits pour les moteurs hors-bord est toujours la plus élevée. A Koukoudé et Bongolon, certains pêcheurs nous ont déclaré : « Le tiers voire la moitié des moteurs du village sont en panne ou fonctionnent mal, et doivent être remplacés. Mais vu leur prix, il est pratiquement impossible de les remplacer sans l'aide d'un crédit. Les filets, on peut continuer de les utiliser même s'ils sont en mauvais état, mais les moteurs, il n'y a rien à faire ». C'est pourquoi nous cherchons ici à étudier l'impact des crédits pour la pêche artisanale sur l'acquisition des moteurs hors-bord.

Le Tableau 3-10-5 présente les statistiques de vente de moteurs du concessionnaire Yamaha en Guinée. Yamaha ayant le monopole des moteurs hors-bord dans ce pays, nous avons considéré qu'à peu de choses près, ces chiffres correspondent aux statistiques de vente du pays.

Comme le montre le Tableau 3-10-5, les ventes de moteurs hors-bord de 15 CV, qui sont les plus utilisés dans la pêche artisanale, sont en progression rapide : 32 en 2000, 86 en 2001 et 169 en 2002. On peut penser qu'une des causes principales de cette augmentation rapide des ventes est le fait que 5 à 6 ans se sont écoulés depuis la fourniture en 1995 de moteurs hors-bord et de filets dans le cadre de la Coopération financière non-remboursable du gouvernement japonais, et que ces moteurs doivent maintenant être remplacés.

Tableau 3-10-5 Statistiques de vente de moteurs hors-bord en Guinée

Modèle	1998	1999	2000	2001	2002
8 CV	0	3	14	23	0
15 CV	5	28	32	86	169
(dont achats grâce aux crédits pour la pêche artisanale)			(12)	(36)	(72)
25 CV	0	0	0	5	11
40 CV	7	30	75	70	75
Total	12	61	121	184	255

Source : enquête auprès du concessionnaire Yamaha en Guinée et des institutions de microfinancement

Durant la même période, les achats de moteurs hors-bord par institutions de microfinancement ont progressé de façon constante, avec 12 moteurs en 2000, 36 en 2001 et 72 en 2002. Ces achats représentent resp. 37%, 42% et 43% du total des achats de moteurs hors-bord de 15 CV en 2000, 2001 et 2002 respectivement. Autrement dit, l'augmentation rapide de la demande en moteurs hors-bord pendant cette période est due en grande partie à l'augmentation des crédits accordés par les institutions de microfinancement. Il faut cependant remarquer que les achats de moteurs par lesdites institutions représentent environ la moitié du total, et que l'autre moitié correspond aux moteurs achetés par les pêcheurs avec leurs fonds propres ou par recours au financement informel.